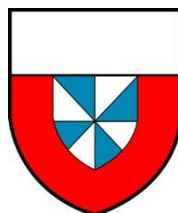


Commune de Cheseaux



Préavis 61/2026



Rapport de Gestion 2025

Table des matières

CHAPITRE I : MUNICIPALITE	6
I - 1 - Organisation	5
I - 2 - Autorisations générales	6
I - 3 - Préavis	6
CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE	8
II - 1 - Administration	8
II - 1.1 - Personnel	8
II - 1.2 - Conciergerie	9
II - 1.3 - Organisation	9
II - 2 - Contrôle des habitants	10
II - 2.1 - Mutations	10
II - 2.2 - Bureau des étrangers	10
II - 2.3 - Registre civique	10
II - 2.4 - Recensement des chiens	10
II - 2.5 - Naturalisations	10
II - 2.6 - Locaux communaux	10
II - 3 - Bibliothèque adultes	13
II - 4 - Activités villageoises	14
II - 5 - Lausanne Région	17
CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS - URBANISME - BATIMENTS	20
III - 1 - Police des constructions	20
III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2025	20
III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité	21
III - 2 - Urbanisme	23
III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève	23
III - 2.2 - Réfection et requalification de la route de Genève	26
III - 2.3 - PPA Nonceret - La Croix	28
III - 2.4 - PPA Châtelard	28
III - 2.5 - Plan d'affectation « Marais du Billet »	29
III - 2.6 - Plan d'affectation « Grand Pré Sud, secteur A »	31
III - 2.7 - Place de jeux de la Saugettaz au Pâquis	32
III - 2.8 - Place de Street Workout	34
III - 2.9 - Chauffage à distance LaZur Energie SA	35
III - 2.10 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable	35
III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)	37
III - 4 - Travaux	37
III - 4.1 - Requalification du chemin de Derrière-la-Ville	37
III - 4.2 - Requalification de la route de Morrens entre le chemin de Derrière-la-Ville et la route d'Yverdon	37

III - 4.3 - Collecteurs Route de Genève	38
III - 4.4 - Collecteur EU Nord-Sud	39
III - 4.5 - Contrôle évacuation des eaux des parcelles Pulse et Bell	39
III - 4.6 - Mise en place de nouvelles clôtures à DLV	40
III - 4.7 - P.G.E.E. 2025	40
III - 4.8 - Chantier privé Martheray 9	41
III - 4.9 - Curage et contrôle du drainage longeant le champ à Champ-Pamont	42
III - 4.10 - Curage et contrôle des collecteurs à la rue du Temple	42
III - 4.11 - Excavation et Ouverture de deux chambres enterrées au Timonet	43
III - 4.12 - Curage et contrôle des collecteurs EC à la route de Morrens	43
III - 4.13 - Construction de quatre regards EU et EC au Bouzenet et à Perrovray	44
III - 4.14 - Remplacement de deux tronçons de canalisation EC à la Rte de Morrens	44
III - 4.15 - Système d'information du territoire (SIT)	45
III - 4.16 - Plan de gestion des routes	46
III - 5 - Bâtiments	47
III - 5.1 - Activités, travaux réalisés et entretien sur les bâtiments communaux	47
III - 6 - Energie	50
III - 6.1 - Etablissement d'un plan énergie et climat (PECC)	50

CHAPITRE IV : SECURITE PUBLIQUE - PROTECTION CIVILE - SERVICE DU FEU

53

IV - 1 - Sécurité publique	53
IV - 1.1 - Effectifs	53
IV - 1.2 - Emploi du temps	53
IV - 1.3 - Inhumations, cimetière	55
IV - 1.4 - Formation continue	55
IV - 1.5 - Police Cantonale-Gendarmerie : délits sur Cheseaux	55
IV - 2 - Protection civile	55
IV - 2.1 - Généralités	55
IV - 2.2 - Tâches générales	56
IV - 2.3 - Effectifs	56
IV - 2.4 - Interventions	56
IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures	57
IV - 2.6 - Formation	57
IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens	58
IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes	58
IV - 3 - Service du Feu	59
IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre	59
IV - 3.2 - VIDIS	59
IV - 3.3 - Composition de l'état-major	60
IV - 3.4 - Commission du feu	60
IV - 3.5 - Formation - exercices communaux	60
IV - 3.6 - Formation - cours cantonaux	60
IV - 3.7 - Interventions du corps	61
IV - 3.8 - Services supplémentaires et représentations	61

CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS - FORETS - DOMAINES

62

V - 1 - Travaux	62
V - 2 - Routes et chemins	63
V- 3 - Domaine communal	65
V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge	65
V - 4.1 - Généralités	65
V - 4.2 - Surfaces forestières gérées	65
V - 4.3 - But et structure légale	65
V - 4.4 - Contrats de gestion	65
V - 5 - Epuration des eaux	68
V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy	68
V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux	68
V - 5.3 - Consommation et coût moyen	69
V - 5.4 - Visites	69
V - 6 - Déchets	69
V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA	69
V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa	71
V - 6.3 - Statistiques communales	71
V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)	72
CHAPITRE VI : PETITE ENFANCE - ŒUVRES SOCIALES - CULTES	73
VI - 1 - Accueil de la petite enfance	73
VI - 1.1 - Réseau AJENOL	73
VI - 1.2 - Accueil familial de jour	75
VI - 1.3 - Accueil collectif de jour	77
VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)	78
VI - 3 - Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP)	79
VI - 4 - ARASPE	79
VI - 5 - APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)	80
VI - 5.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)	80
VI - 6 - CULTES	81
VI - 6.1 - Paroisse réformée	81
CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE	83
VII - 1 - Organisation générale	83
VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)	83
VII - 1.2 - Conseil d'établissement	83
VII - 1.3 - Administration	84
VII - 2 - Classes primaires (1 - 8P)	84
VII - 3 - Classes secondaires (9 – 11S)	84
VII - 3.1 - Organisation des options	85
VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations	85
VII - 4 - Effectifs	85
VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune au 1 ^{er} octobre 2025	85

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes	85
VII - 4.3 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes	86
VII - 6 - Mesures de prévention	86
VII - 7 - Bibliothèque scolaire	86
VII - 8 - Parents	87
VII - 9 - Restaurant scolaire	87
CONCLUSION	88
GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS	89

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2025 est la suivante :

FLEURY Etienne – Syndic	Administration générale – Finances – Relations extérieures – Affaires régionales
AUBERSON Thierry	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public – Epuration des eaux – Egouts – Cours d'eau – Gestion des déchets – Forêts et domaines – Cimetière – Sociétés locales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
LOB Martine	Sécurité (Service du feu, Police administrative, Protection civile) – Signalisation – Espaces publics – Energie – Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants – Cultes
KÄHR Naïcha	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d'habiter

A partir du 1^{er} juillet, M. Thierry Auberson a repris le siège de Mme Liliane Annen, démissionnaire.

En 2025, la Municipalité s'est réunie pour **49** séances ordinaires.

Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL), l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, permettent à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons acquis la parcelle forestière n°675.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2025, la Municipalité a présenté au Conseil communal les préavis suivants :

- 41 Réponse de la Municipalité au postulat des groupes AS2E et Entente Villageoise pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 11 mars 2025
- 42 Demande de crédit pour l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) « Grand Pré Sud », périmètre c – secteur A**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 11 mars 2025
- 43 Demande de crédit pour le remplacement d'un tracteur télescopique pour notre déchetterie intercommunale Le Carroz et notre service de voirie**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 11 mars 2025
- 44 Réponse au postulat « Création d'un centre de Rencontre et d'Animation à Cheseaux »**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 6 mai 2025
- 45 Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville 5**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 6 mai 2025
- 46 Demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 juin 2025
- 47 Demande de crédit supplémentaire – bâtiments scolaires DLV5**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 juin 2025
- 48 Demande de crédit supplémentaire – Maison de Commune**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 juin 2025
- 49 Comptes 2024**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 juin 2025

50 Rapport de gestion 2024

accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 juin 2025

51 Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet

accepté tel qu'amendé par le Conseil lors de sa séance du 7 octobre 2025

52 Arrêté d'imposition 2026-2027

accepté par le Conseil lors de sa séance du 7 octobre 2025

53 Budget 2026

accepté par le Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2025

54 Ajustement du bilan pour le passage à MCH2

accepté par le Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2025

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1.1 - Personnel

En 2025, Mme Micaela Colleoni a rejoint le greffe en tant que secrétaire municipale adjointe.

A la bourse, M. Milos Dangubic a pris les commandes après le départ à la retraite de M. Christian Franco.

Mme Sophie Superchi a été engagée comme collaboratrice technique au service technique.

Nos effectifs au 31 décembre 2025 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Raphaël Thélin	100 %
	Mme Micaela Colleoni	100 %
- bourse communale :	M. Milos Dangubic	100 %
	M. Daniel Pelovski	100 %
	Mme Fabienne Pilet	10%
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
	Mme Nadège Fornachon	100 %
- service technique :	M. Christian Gillièron	100 %
	M. José Buchmann	100 %
	Mme Maeva Baudin	100 %
	M. Stéphane Perret	100 %
	Mme Sophie Superchi	100 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
	Mme Fanny Steffen	80 %

Soit 12,9 équivalents plein temps

En outre, la commune est également employeuse de collaboratrices pour le compte d'associations et d'entente :

- ASAC :	Mme Fabienne Pilet	90 %
- coordination AMF :	Mme Gabrielle Lerjen	70 %
- Entente de la Chamberonne :	Mme Amélie Catherin	50 %

II - 1.2 - Conciergerie

En 2025, M. José Teixeira a rejoint l'équipe de conciergerie en tant que chef d'équipe ; il s'occupe également des salles de gym et de la gestion technique de DLV.

Au total, les effectifs fixes de la conciergerie à fin 2025 étaient les suivants :

- salles de gym et gestion technique DLV :	M. José Teixeira	100 %
- collège Derrière-la-Ville :	Mme Keila Marques Cassata	100 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- collège Marais du Billet, temple, Maison de commune :	Mme Djenail Berger	75 %
- collège Loys de Cheseaux :	Mme Isabel Desplands	50 %
	M. Salvatore Fusco	100 %
- salle de gym Marais-du-Billet. Gestion technique M-d-B, centre de vie enfantine et Maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

Soit 6,25 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la Maison de commune est confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

L'évolution de notre société, tant au niveau des normes et des règlements que des attentes et demandes de notre population, rend le travail dans une commune de plus en plus exigeant et complexe.

Dans ce cadre, la charge de travail est souvent très élevée et la municipalité se rend compte que certaines ressources manquent. Il est important de mettre en œuvre des actions pour que les bonnes relations de travail que nous avons avec l'ensemble du personnel puissent perdurer, ce que la municipalité a entrepris en 2025 et compte poursuivre pour la prochaine législature.

II - 2 - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2025, la population de notre localité s'élevait à 4'870 habitants soit :

3'618 Suisses

1'252 Étrangers*

II - 2.1 - Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1'014 mutations correspondant à :

468 arrivées – 334 départs – 73 changements d'adresse – 19 séparations/divorces – 20 naturalisations – 22 mariages – 44 naissances – 35 décès

II - 2.2 - Bureau des étrangers

- *C (établissement)	835
- *B (séjour)	347
- *L (Séjour limité)	2
- *F (admis provisoirement)	13
- *S (personnes à protéger)	20
- *Permis en cours de traitement	35

Dossiers en cours de traitement auprès du Canton 31

II - 2.3 - Registre civique

En 2025, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour les votations des :

9 février – 28 septembre – 30 novembre 2025.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'923 avec un taux moyen de participation de 43.25%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 631 signatures relatives à 15 initiatives et référendums fédéraux.

II - 2.4 - Recensement des chiens

En 2025, 306 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

II - 2.5 - Naturalisations

En 2025, l'examen communal de 19 dossiers de naturalisation représentant un total de 34 personnes a abouti. Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat en vue de la finalisation de ces procédures de naturalisation.

Il est intéressant de relever qu'en 2024, 14 dossiers de naturalisation avaient aboutis, représentant un total de 18 personnes.

II - 2.6 - Locaux communaux

Le contrôle des habitants gère les réservations des différents locaux de la commune cités ci-après. Les demandes peuvent être déposées au plus tôt 14 mois avant.

1. Refuge de Plamont

En 2025, il y a eu 119 occupations payantes et 8 occupations gratuites.

Le refuge de Plamont peut être loué, selon les disponibilités, par toute personne ayant son domicile principal dans la commune mais aussi par les entreprises inscrites au registre communal selon les tarifs de location définis par la Municipalité. Les sociétés locales peuvent occuper gratuitement le refuge une fois par année pour autant qu'elles n'utilisent pas d'autres locaux.

2. Maison de Commune (Foyer - Cuisine et Salle communale)

Ces locaux sont utilisés par les habitants de la commune, les entreprises et également par les sociétés locales dans le cadre de différents événements, comme lors de repas d'anniversaire, fêtes de famille, repas d'entreprise et manifestations publiques.

Le foyer et la salle communale ayant accès aux mêmes sanitaires et à l'espace cuisine ne peuvent pas être occupés par deux locataires en même temps. En outre, le foyer peut être loué, sans la cuisine, dans le cadre d'une réunion de plus de 25 personnes.

Entre le lundi et le jeudi, 6 sociétés locales occupent les locaux de la Maison de Commune dans le cadre de répétitions hebdomadaires. Les horaires sont, en principe, reconduits d'année en année sauf changement majeur. Les plannings sont actualisés lors de chaque rentrée scolaire.

Lors de gros événements, certaines occupations doivent être déplacées dans une autre salle voire annulées. De ce fait, une communication doit être faite par le service du contrôle des habitants.

Nombre de réservations en 2025 payantes : **42**

Nombre d'occupations gratuites en 2025 (les sociétés et la commune) : **251**

De plus, un total de 13,25 heures de nettoyages a été facturé aux locataires à la suite de leur occupation et de l'état des lieux effectué par le concierge de piquet ou la concierge responsable du bâtiment.

3. Salles de conférence diverses

Salle de conférence, rez-de-chaussée Maison de Commune :

Celle-ci est principalement utilisée par les autorités communales, à savoir Conseil communal, la Municipalité et les différents services de la commune. Néanmoins, en cas de besoin, elle peut être louée par les habitants, entreprises et sociétés locales ayant besoin d'une salle avec moyen de projection et ce dans le cadre d'une séance pour 20 personnes maximum.

Nombre de réservations en 2025 payantes : **2**

Nombre d'occupations gratuites en 2025 (les sociétés et la commune) : **263**

Modules provisoire A & B :

Il s'agit de deux portakabins installés à l'emplacement de l'ancienne bibliothèque, sis Route de Lausanne 2B pour y organiser des séances de 25 personnes maximum. Ces locaux disposent de tables et chaises uniquement et ne peuvent être occupés que dans le cadre de réunions ou de séances. Ceux-ci remplacent la salle de conférence de la Maison de Commune, qui depuis 2025 est uniquement utilisée par les services communaux.

Module « A »

Nombre d'occupations hebdomadaires : Du mardi au jeudi, une séance de 60 minutes a lieu chaque après-midi puis une séance de 90 minutes a également lieu le jeudi matin.

Puis une séance de 90 minutes a également lieu chaque dernier mardi du mois.

Nombre de réservations en 2025 payantes : **11**

Nombre d'occupations gratuites en 2025 (les sociétés et la commune) : **32**

Module « B »

Nombre de réservations en 2025 payantes : **11**

Nombre d'occupations gratuites en 2025 (les sociétés et la commune) : **38**

Salle Brunner Derrière-la-Ville :

Cette salle peut être louée par les habitants, entreprises et sociétés locales ayant besoin d'une salle de réunion pour 30 personnes maximum et se trouve dans la salle omnisports de Derrière-la-Ville. Elle est uniquement équipée de tables et de chaises puis est principalement utilisée dans le cadre d'assemblée générales de sociétés, séances de comité ou de réunion PPE.

Elle est aussi utilisée par l'Établissement scolaire ainsi que dans le cadre des séances de préparations du Conseil communal par les groupes politiques.

Nombre de réservations en 2025 payantes : **3**

Nombre d'occupations gratuites en 2025 (les sociétés et la commune) : **65**

4. Salles de gymnastique Marais-du-Billet et Derrière-la-Ville

Le complexe sportif du Marais-du-Billet est uniquement occupé par l'Établissement scolaire La Chamberonne dans le cadre des cours de gymnastique du lundi au vendredi et par les sociétés locales sportives pour des entraînements quotidiens ainsi que des journées de championnat, journées de match ou tournoi divers le week-end.

Les entraînements des sociétés sont définis sur la base d'un planning annuel établi chaque rentrée scolaire entre le contrôle des habitants, l'établissement scolaire et les sociétés locales.

Nombre d'entraînements par semaine dans le complexe du Marais du Billet : 26 entraînements entre 16h30 à 22h00.

Nombre d'entraînements par semaine dans les salles de gymnastique Derrière-la-Ville : 14 entraînements entre 17h00 à 22h00.

Nombre d'événements dans le complexe du Marais du Billet : 105

Nombre d'événements dans les salles omnisports Derrière-la-Ville :142

Lors de gros événements ou manifestations publiques, les entraînements sont annulés par le service du contrôle des habitants, une communication doit donc être faite aux sociétés concernées. Parfois, ils peuvent être déplacés dans une autre salle de gymnastique en accord avec d'autres sociétés.

5. Salle Rythmique Derrière-la-Ville

Cette salle est principalement utilisée par l'Établissement scolaire la Chamberonne, en journée, mais aussi par le Conseil communal lors des séances.

En outre, en soirée elle est également occupée dans le cadre de cours de gymnastique et d'aérobic.

Le planning de la salle est également actualisé chaque rentrée scolaire entre le contrôle des habitants, l'établissement scolaire et les sociétés locales.

12 occupations récurrentes ont lieu dans la salle Rythmique chaque semaine, d'environ 1h chacune, en dehors des occupants de l'Établissement scolaire.

En 2025, il y a eu 5 séances du Conseil communal organisées dans cette salle.

Nombre d'événements dans la salle Rythmique : 84

II - 3 - Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 500 lecteurs inscrits, dont 239 actifs, principalement de Cheseaux. Cette année, nous avons eu 25 nouvelles inscriptions (augmentation stable par rapport à 2024, ce qui montre l'intérêt pour la bibliothèque).

Elle est ouverte durant 39 semaines les lundis de 15h15 à 18h et les jeudis de 15h30 à 18h00) sous la responsabilité de deux bibliothécaires, Mmes Elisabeth Bugnon et Catherine Bertholet.

Elle a enregistré 1839 prêts de livres sur l'année 2025, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 4'300, dont 145 achats nouveaux et 238 donations récentes dont une centaine de la part de notre généreux donateur habituel.

Le rayon BD s'étoffe (47 ouvrages, dont 2 séries neuves qui nous ont été offertes), pour répondre à la demande des lecteurs et lectrices.

La bibliothèque est également abonnée à 4 revues et le magazine Génération qui nous est offert. Nous nous rendons compte qu'en dehors de Géo et de Ca m'intéresse, les revues sont moins empruntées, nous avons décidé de ne garder que ces deux-là et Génération pour la suite. Nous avons également reçu une série de revues La Salamandre pour adultes, que nous allons laisser dans les rayons pour l'instant.

Plusieurs animations ont été organisées, qui ont rencontré un certain succès : En avril, nous avons accueilli l'auteur suisse de romans policiers Marc Voltenauer. Ce fut un immense succès.

Au mois de novembre, lors de la nuit des contes, nous avons accueilli deux conteuses de l'Oreille qui Parle, Mesdames Sylvie Fleury et Marie-Claire Monnard.

Ces animations ont un certain succès et nous espérons pouvoir continuer à recevoir régulièrement des auteurs ou des conteuses.

Durant la période de Noël, les romans sur ce thème ont été mis en valeur. Cela a toujours un certain succès.

II - 4 - Activités villageoises

Le village a la chance de compter un grand nombre de personnes dynamiques et engagées, qui le font vivre grâce à de nombreuses activités ou manifestations culturelles, sportives, artistiques. Parmi tous les événements de 2025, en voici quelques-uns à souligner.

Le 21 février, Ryan Awoussou, un jeune habitant du village, a proposé un spectacle de danse sur les musiques de Michael Jackson sur la scène de la grande salle avec le soutien de la Municipalité. Cette jolie initiative lui a permis de faire ses premiers pas dans le monde du spectacle.

Dès le mois de mars, plusieurs sociétés nous donnent rendez-vous avec leurs soirées annuelles. Les 15 et 16 mars, la Fanfare a ainsi fait deux concerts sur le thème des comédies musicales, avec la participation des chanteuses et chanteurs de l'Artishow. Cette collaboration a rencontré un vif succès !

Le samedi 29 mars a eu lieu la désormais traditionnelle journée « Coup de balai ». Lors de cette 4^{ème} édition, la température plutôt fraîche et la pluie n'ont pas démotivé les quelques 80 participants de tous âges présents.



Le 26 avril a eu lieu la 31^{ème} édition de la course des Traîne-Savates. La présence de près de 1600 participantes et participants a réjoui le comité d'organisation. Plusieurs animations ont rythmé la journée. Une délégation d'Aubignan était également présente lors de la partie officielle.



Le lundi 5 mai a eu lieu la soirée d'accueil des nouveaux habitants. Lors de cette soirée conviviale, les mérites communaux 2024 ont été remis à Andrea Sisto, David Machado Teixeira et Serge Ryter.

Durant les mois d'avril et mai pour la troisième année consécutive, les jeunes et les moins jeunes ont pu assister dans les forêts communales à un débardage à cheval, pratique ancestrale qui permet de récupérer les troncs sans engendrer de dégâts.

Le 24 mai, Event@Cheseaux a organisé en partenariat avec l'EMS le Grand-Pré son « Bazar aux jouets ». Le concept était simple et joyeux : permettre aux enfants de vendre leurs jouets d'occasion à d'autres enfants ou familles. En plus des stands, plusieurs animations (pêche aux canards, ping-pong, tatouages pailletés, etc.) étaient prévues dans et autour des locaux de l'EMS, le tout sous un soleil radieux.

Sous l'impulsion de l'APECH s'est tenu « Explor'Cheseaux » le 25 mai, une nouvelle manifestation qui a eu lieu au Marais-du-Billet. Elle a permis une présentation des associations créatives et sportives à destination des familles à la découverte d'activités proposées sur la commune pour les enfants et des adolescents.

Les 14 et 15 juin, l'Artishow a présenté ses deux spectacles : « Le Magicien d'Oz » joué par leur groupe jeunes et « Spam-en-Trot » joué par le groupe adultes.



Le 14 juin également, le FC Cheseaux a reçu le tournoi cantonal des juniors E, « Graines de foot ». La manifestation a tenu ses promesses, les visiteurs sont venus en masse, deux équipes se sont qualifiées pour les finales et les bénévoles ont permis de rendre cette journée parfaite.

Week-end sportif, puisque le 15 juin la FSG Cheseaux a participé à la fête fédérale de gymnastique. Le groupe Parents enfants et enfantines ont vécu des souvenirs inoubliables en ce magnifique dimanche en participant à la cérémonie de clôture de la jeunesse.

Le 1^{er} août les traditionnelles festivités villageoises ont eu lieu cette année sous une cantine qui a résolu la question toujours épineuse de la météo ! Avec l'aide de la Jeunesse de Cheseaux et le repas préparé par M. Viquerat, du *P'tit Bonheur*, ce moment traditionnel a encore rencontré un grand succès.



Les 5 et 6 septembre, M. Goldmann a exposé une partie de ses tableaux à l'ancienne Cure. Entre paysages de notre région à l'aquarelle et balades en forêt au fusain, plusieurs œuvres ont pu ainsi trouver des acquéreurs heureux !

Le 14 septembre, le traditionnel Vide-grenier sur roues d'Event@cheseaux a eu lieu. Cette formule pratique et sympathique a attiré la curiosité et séduit les promeneurs occasionnels et chineurs avisés.

Le week-end d'anniversaire du Jumelage avec Aubignan a eu lieu les 27 et 28 septembre. A cette occasion, les membres de la Municipalité, le comité du Jumelage ainsi que plusieurs habitantes et habitants du village se sont rendus à Aubignan pour fêter 40 ans d'amitié !



Le 2 octobre, 173 personnes ont répondu avec enthousiasme à l'invitation lancée aux seniors de Cheseaux pour une belle journée de détente et de découvertes. Sous un soleil radieux, nos seniors ont pu visiter le Centre Paul Klee, partager un repas au restaurant Kornhauskeller et profiter d'un temps libre en plein cœur de la vieille ville de Berne.



La désormais traditionnelle Fête de la courge a eu lieu le 29 octobre. Mené d'une main de maître par Event@cheseaux, cet évènement rassemble de plus en plus d'habitants et de visiteurs chaque année, porté par sa convivialité et la participation des commerçants à la récolte de friandises !

Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 10 novembre, les jeunes citoyen-nés qui atteignent leur majorité civique dans l'année.

Le VBC Cheseaux aura également fait vibrer toute une région en 2025. En effet, lors du premier tour de la coupe d'Europe qui a eu lieu à Cheseaux le 26 novembre, les vaudoises ont réussi à éliminer la grande équipe du Levksi Sofia avant d'être éliminées par une autre très bonne équipe, Emalsa Gran Canaria.

Le 28 novembre a eu lieu, dans les forêts communales, la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés, en autres, le Président du Conseil communal et les Préfets du district.

Le samedi 6 décembre, c'est dans une ambiance douce et chaleureuse qu'a eu lieu le Noël à Cheseaux, organisé par Event@cheseaux. La Fanfare était également présente pour ce moment apprécié.

Tout au long de cette année, nous avons eu l'occasion de fêter pas moins de 10 nonagénaires qui ont pu célébrer leurs jubilés par une visite d'une délégation de la Municipalité.

Il faut aussi souligner que la ludothèque a organisé nombre de manifestations tout au long de l'année (midi jeux, soirée aventuriers du rail, Dé-jeu-nés, soirée jeux de cartes, etc.).

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive et nous souhaitons également remercier vivement toutes les autres sociétés locales, groupements et associations diverses, qui, par leur engagement tout au long de l'année, ont permis d'animer notre village.

II - 5 - Lausanne Région

Bureau de coordination (BC)

Membre : M. Etienne Fleury

Le Bureau de coordination est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il examine le travail de ses commissions et de son secrétariat général, valide les dépenses et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis. En 2025, le bureau s'est réuni à six reprises.

Commission Prévention et dépendances

Membre : Mme Martine Lob

Lors des séances de cette commission, les membres ont :

- assisté à une présentation de la Plateforme Seuil Bas par REL'IER
- reçu un retour sur la soirée d'échanges « Espace public et consommation. Croisement de regards et perspectives ».

Par la suite un document sera élaboré pour les communes contenant :

- politique des 4 piliers : partage des responsabilités Canton-communes, rôle des communes (prévention – réduction des risques)
- la commission Prévention et dépendances : Historique, travaux, soutiens et subventions
- état des lieux du travail de rue et travail social dans les communes de Lausanne Région
- enjeux et stratégie dans les villes et communes (diversité des approches, activités occupationnelles, lieux de rencontre, infrastructures sportives)
- pistes de réflexion.

Avec les objectifs de :

- disposer d'un état des lieux dans les communes en vue d'identifier les besoins et projets pour la prochaine législature
- fournir aux communes et futures municipalités un document ressources
- favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les communes
- valoriser les ressources.

Discuté de l'élaboration d'un Guide « Promouvoir la santé psychique des jeunes » dans le but de :

- l'envoyer aux Municipalités avec un courrier sous forme « d'argumentaire »
 - de créer un « kit de communication » pour les communes afin de diffuser des messages et ressources dans les journaux communaux, sur les réseaux sociaux
 - d'organiser une soirée d'échanges et débats avec des acteurs et actrices de terrain et des jeunes.
-
- Accordé des soutiens financiers à plusieurs projets en lien avec la thématique prévention et dépendance

Commission Enfance

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres. Une étude sur les préaux scolaires (inclusivité, biodiversité, utilisation des préaux en-dehors du temps scolaire) a commencé en 2024, elle s'est poursuivie sur 2025 par la création d'un guide et l'organisation d'une table ronde sur le sujet. Une autre étude, sur la santé psychique des jeunes, est aussi

en cours. La commission prépare un guide sur le passage à la majorité destiné aux jeunes (et conçu en collaboration avec des jeunes).

Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Formation et Emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation. Comme chaque année, la commission était présente au Salon des métiers, elle a organisé des animations « Moi, Mon réseau, Mon futur » dans plusieurs établissements scolaires et continue à soutenir le projet Lift et l'Espace des inventions. Une étude sur la place de l'apprentissage dans les communes a débuté en 2024, les résultats bruts ont été présentés en septembre 2025 et le rapport est en cours d'élaboration.

Commission Seniors

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale. En début d'année 2025, la commission a fait réaliser une cartographie des lieux frais et points chauds des communes membres (<https://www.guide-seniors.ch/plan-canicule/>), qui est encore en cours d'amélioration.

Une brochure destinée aux communes sur la mise en œuvre d'une politique seniors communale a également été élaborée et une soirée de réflexion sur le sujet a été organisée en janvier 2026.

Commission Activités Sportives

Membre : Mme Naïcha Kähr

La commission Activités Sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

En 2025, elle a édité un guide pratique « Elaboration d'une politique sportive communale : contexte, enjeux et mise en œuvre » afin d'accompagner les communes dans l'élaboration d'une politique sportive communale et dans le cadre de la promotion de l'activité physique et du sport.

Elle statue également chaque année sur des demandes de soutien pour des événements sportifs régionaux.

Commission Promotion économique

Membre : M. Etienne Fleury

La Commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional. En 2025, la Commission s'est réunie à quatre reprises.

Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2025

35 permis de construire ont été délivrés en 2025, à savoir :

	Adresse	Objets d'enquête	Parcelles
1	Route de Geneve 1	Mise en conformité de la terrasse existante	63
2	Chemin de Champ-Pamont 131	Installation d'une pompe à chaleur géothermique	1185
3	Chemin de Martheray 9	Démolition de l'habitation ECA 256. Construction de deux villas accolées contenant chacune 1 appartement principal et 1 appartement secondaire (villa A1/A2) et 1 villa contenant 1 appartement principal et 1 appartement secondaire (villa B). Implantation de 3 sondes géothermiques / Pose de 30 panneaux photovoltaïques. Création de 2 garages de 2 places et de 6 places extérieures	527
4	Chemin du Pré Marchand 12	Mise en conformité du déplacement de la piscine, du mur de soutènement et de l'agrandissement de la terrasse	1680
5	Pré Manju	Aménagement d'un nouveau locataire : Kidelis, fournisseur professionnel de repas (cuisine industrielle)	582
6	Route de Morrens 10a	Installation d'une pompe à chaleur géothermique	1662
7	Chemin de Champ-Pamont 133	Installation d'une pompe à chaleur géothermique	1184
8	Route de Lausanne 4, 4b & 6	Pose de quatre pergolas et de deux couverts d'entrée	43
9	Pré Manju	Aménagement intérieur d'une surface de bureaux, installation d'un groupe chaud / froid, d'un réservoir d'argon au rez, de bouteilles de gaz dans un enclos grillagé, et ajout d'un groupe de climatisation en toiture. Installation d'un container et d'un compresseur d'air. Installation d'un réservoir d'Argon et d'une armoire électrique. Type d'affectation des locaux: 25% de bureaux 39% d'atelier production/labo 19% de stockage 16% d'espaces divers (cafétéria, sanitaires, circulation)	582
10	Chemin de Champ-Pamont 163	Installation d'une pompe à chaleur sol/eau	1191
11	Chemin des Grands-Champs 6	Création d'un vélux sur le bâtiment ECA n°808	91
12	Pré Manju	Aménagements extérieurs : Plantes, revêtement, mobilier	582
13	Rue du Grand Pré 2	Installation d'une génératrice	1678
14	Route de Morrens 9	Démolition de l'existant et construction d'un immeuble de 8 appartements	192
15	Chemin de Bellevue 14	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur à sonde géothermique	127
16	Route de Morrens 11/11b - 13/13b	Assainissement énergétique des deux bâtiments avec surélévation (3 nouveaux appartements par bâtiment) et mise aux normes des paires chute et paires feu	190-191
17	Route de Lausanne 2	Démolition de deux cabanons existants et reconstruction de deux nouveaux cabanons dans le jardin potager scolaire	43
18	Ch. de Derrière-la-Ville 2	Construction d'un cabanon de jardin pour les outils du concierge du collège	4
19	Pré Manju	Aménagement d'un nouveau locataire - Bâtiment B restaurant d'entreprise au NV03 et monte-charge supplémentaire NV01-03	582
20	Route de Morrens 10f	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur intérieure avec une sonde géothermique	1668
21	Chemin du Carroz 1	Remplacement de la toiture végétalisée, pose de panneaux photovoltaïques	1695
22	Chemin de la Saugettaz 3	Fermeture du perron d'entrée, espace non chauffé	1709
23	Chemin de Champ-Pamont 36	Ajout de 3 panneaux côté jardin d'hiver, hauteur 2.00 m, longueur 4.00 m, couleur gris-bleu	987
24	Chemin de Bellevue 5	Installation d'une pompe à chaleur géothermique	125
25	Chemin de Champ-Pamont 67	Remplacement de 15 fenêtres, d'une porte d'entrée et démolition de deux murs et création d'une porte	1027
26	Chemin de Martheray 2	Construction d'une piscine, installation d'une PAC pour la piscine et déplacement d'un arbre (pas encore planté)	531
27	Chemin de Champ-Pamont 21	Pose d'une pergola en aluminium, dimension 255 x 526 x 290 cm	1017
28	Route de Genève 9	Pose d'une clôture en treillis autour de la station transformatrice de la Romande Energie situées à côté de la station Shell, longueur 5.00m, hauteur 1.20m, en acier brut galvanisé	DP86
29	Chemin de Champ-Pamont 40	Remplacement des radiateurs électriques direct par une pompe à chaleur air/eau	981
30	Chemin de Sous-le-Mont 1	Démolition partielle d'un hangar de stockage ECA n°686	1485
31	Chemin de la Plantaz 22	Rénovation énergétique du bâtiment ECA n°226	114
32	Chemin de Sorécot 22	Installation d'une pergola bioclimatique à lames orientables	1657
33	Chemin de Perrovray 10	Rénovation énergétique et construction d'une pergolas bioclimatique	85
34	Route de Morrens 30	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur géothermique	1649
35	Route de Morrens 38	Remplacement du système de chauffage existant (gaz) par une pompe à chaleur à sonde géothermique	103

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

De plus 14 demandes de minime importance ont pu être dispensé d'autorisation au sens de l'article 68a, al. 2 RLATC

De plus, le bureau technique a traité 27 annonces concernant l'installation de panneaux photovoltaïques ou le remplacement de chauffages existants par de nouvelles installations à énergies renouvelables, objets dispensés d'autorisation selon la procédure cantonale, à savoir :

	Objets	Adresses	Parcelles
1	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 16	152
2	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 12	79
3	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Rue du Pâquis 8	32
4	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 127	1187
5	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 127	1187
6	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 40b	981
7	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Sorécot 11	518
8	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 143	1201
9	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 67	1027
10	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Sorécot 20	1657
11	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Morrens 30	1649
12	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Rue de la Mèbre 10	72
13	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Genève 70	1513
14	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 40b	981
15	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 16	152
16	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de la Rochette 10-12	1650
17	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 157	1194
18	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 155	1195
19	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Rue du Grand-Pré 4-8, 10,12,14	538
20	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de la Scie 4	1633
21	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 53	162
22	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 13	1286
23	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Manège 2	1436
24	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 54	973
25	Installation d'une pompe à chaleur air/eau	Chemin de Champ-Pamont 18	178
26	Installation d'une pompe à chaleur air/eau	Chemin de Champ-Pamont 67	1027
27	Installation d'une pompe à chaleur air/eau	Chemin des Grands-Champs 53	162

Autres demandes traitées :

- 8 demandes pour la pose de procédés de réclame
- 9 demandes pour l'abattage d'arbres
- 24 demandes de permis de fouilles

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a réalisé différentes visites de fin de travaux et le bureau technique a délivré 71 permis d'habiter ou d'utiliser, soit pour les dossiers suivants :

	Adresses	Objets d'enquête	Parcelles
1	Route du Châtelard 1	Modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Sunrise Communication SA	574
2	Route de Lausanne 5	Aménagement d'une pharmacie Amavita	61
3	Route de Genève 8	Démolition et reconstruction de l'annexe (volumétrie inchangée) - réaménagement des places de parc	54
4	Rue du Pâquis 23a et 23b	Construction d'un immeuble de 21 appartements avec garage souterrain de 21 places et 6 places extérieures. Pose de panneaux hybride photovoltaïque et solaire en toiture végétalisée.	236

5	Chemin de Champ-Pamont 40	Construction d'une piscine NON-chauffée	981
6	Pré Manju	Construction de deux bâtiments d'activités et d'un parking enterré	582
7	Rte d'Yverdon 11	Construction d'un local-dépôt	28
8	Chemin du Châtelard 3/5	Construction d'un agrandissement pour une annexe réfrigérée pour la conservation de lardons	786
9	Rte de Morrens 9	Installation d'une PAC air-eau extérieure en remplacement d'un chauffage à mazout	192
10	Le Pâquis	Construction de deux immeubles comprenant 39 appartements Création de 38 places de parcs intérieures et 9 places extérieures	1458
11	Rue du Pâquis	Création d'un arrêt de bus	DP1022 / DP1023
12	Ch. des Grands-Champs 27	Installation d'une PAC à sonde géothermique 1x 159m	1337
13	Ch. de Perrovray 10	Installation d'une piscine hors-sol saisonnière Ø 4.78 h1.24	85
14	Chemin des Chalets 12	Pose d'un cabanon de jardin (3.00 x 3.00 x h 2.40 m)	563
15	Route de Lausanne 7	Création d'une chambre froide dans un local existant au sous-sol, sur enquête Camac 172'361	61
16	Le Pâquis, ch. de la Saugettaz	Agrandissement du garage souterrain (43 places au total) / Déplacement et modification de l'abri PC / Modification des accès et des aménagements extérieurs (3 places de parc extérieures)	1458
17	Chemin du Châtelard 3/5	Agrandissement du local séchage au 2ème étage	786
18	Chemin du Faug 10	Construction d'une piscine chauffée	823
19	Chemin du Faug 1	Remplacement du système de chauffage à gaz par PAC géothermie	128
20	Chemin des Grands-Champs 27	Pose d'une pergola Bioclimatique (4.00 m x 6.00 m / hauteur 2.40 m)	1337
21	Chemin de Champ-Pamont 62b	Remplacement d'un chauffage électrique par une PAC GEO	977
22	Chemin du Pré Marchand 8	Pose d'une pergola Bioclimatique (3.50 m x 6.00 m / hauteur 2.78 m)	1679
23	Route de Genève 9b	Système de purification de l'air vicié de cuisine professionnelle	1311 / DDP1322
24	Chemin de Martheray 11	Régularisation des travaux déjà effectués, à savoir : Installation d'une PAC air/eau extérieur	526
25	Chemin du Châtelard 3/5	Extension bureaux, fumeur-dépôt et ascenseur au 2ème étage	786
26	Chemin de Perrovray 3	Pose d'une pergola avec store	89
27	Pré Manju	Construction de deux bâtiments d'activités et d'un parking enterré. Augmentation de la hauteur des niveaux 1 et 2 du bâtiment A pour compléments techniques. Création de locaux techniques pour ventilation au sous-sol, intégration de monoblocs supplémentaires en toiture et déplacement de la rampe	582
28	Rue du Pâquis 10	Remplacement du chauffage électrique, installation d'une pompe à chaleur air-eau. Percement de la dalle sur rez. Remplacement cheminée à foyer ouvert, par poêle à bois. Modifications et rafraîchissement cuisine, salle de bains, chambres et buanderie	33
29	Route de Morrens 16	Construction d'une pergola sur la façade Sud et édification de murs de soutènement	1646
30	Chemin du Faug 10	Installation d'un grill, d'un four à pizza, d'un lavabo et pose de dalles de jardin autour de la piscine pour une surface de 85 m ²	823
31	Chemin des Chalets 12	Pose d'une nouvelle couverture en panneaux sandwich sur la garage existant ECA 469 et création d'un couvert (dimensions 4.00 m / 4.00 m / hauteur 2.20 m)	563
32	Chemin de Sorécot 43	Création d'une ouverture en façade	485
33	Rue du Pâquis 23a et 23b	Pose d'une pompe à chaleur et 4 sondes géothermiques	236
34	Chemin de Sous-le-Mont 11	Rénovation du bâtiment ECA 691, pose d'un escalier intérieur et isolation de la toiture	1211
35	Chemin de Sorécot 2	Rénovation de l'enveloppe thermique du bâtiment	791
36	Pré Manju	Réalisation d'un forage dirigé servant à l'évacuation des eaux claires du projet Pulse en direction du futur collecteur EC communal	582 / 786
37	Chemin Derrière-le-Château 17	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	1658
38	Rue du Pâquis 13	Transformation et agrandissement d'une villa à deux logements	347
39	Route d'Yverdon 1	Remplacement d'un chauffage à mazout par une installation à pellets	23
40	Route de Morrens 6	Remplacement du chauffage électrique par la création d'une installation avec pompe à chaleur air/eau et d'un circuit hydraulique	889
41	Chemin du Châtelard 3/5	Mise en conformité de la bande des 10 mètres à la lisière forestière, suppression de 3 places de stationnement, pose d'une clôture et de deux portails	786
42	Route de Lausanne 9	Création d'une porte vitrée dans la vitrine existante en façade Ouest	60
43	Chemin du Pré Marchand 16	Construction d'une véranda en aluminium non-chauffée	1681
44	Chemin des Grands-Champs 21	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau (PAC Système Module)	1287
45	Rue du Pâquis 13	Remplacement d'une chaudière à pellets par la pose d'une pompe à chaleur à sonde géothermique	347
46	Route d'Yverdon 2	Aménagement d'une pizzeria dans un local du bâtiment ECA n° 54	13
47	Chemin du Châtelard 5	Construction d'un économat en toiture avec chambre de congélation et installation d'une PAC air/air	786
48	Chemin de Sorécot 1	Construction d'un mur avec palissade d'une hauteur de 2m40 et d'une palissade d'une hauteur de 1m80	790
49	Chemin des Grands-Champs	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	162

	51		
50	Pré Manju	Surélévation d'un édicule d'accès en toiture sur le bâtiment A et création d'un patio en toiture du bâtiment B du projet PULSE (N° CAMAC 208241)	582
51	Chemin de Champ-Pamont 145	Remplacement d'un chauffage électrique par l'installation d'une PAC air/eau extérieure	1200
52	Route d'Yverdon 5	Création d'une porte de sortie de secours	25
53	Chemin Sous-le-Mont 22	Démolition et reconstruction d'un mur de cloison pour ouvrir la cuisine sur le séjour	207
54	La Plantaz, Chemin de la Plantaz 3	Démolition et reconstruction d'une place de jeux publique	56
55	Chemin de Champ-Pamont 77	Remplacement du chauffage électrique par une PAC air/eau	1028
56	Rue du Pâquis 13	Construction d'une piscine enterrée chauffée et d'un jacuzzi enterré, installation d'une PAC pour piscine, construction d'une pergola. Démolition du cabanon de jardin (bâtiment B1014)	347
57	Chemin de Champ-Pamont 63	Démolition d'un mur porteur et remplacement du DIN	1026
58	Chemin des Chalets 8	Arrachage de la haie, suppression d'un muret, pose d'une clôture avec brise vue, installation d'un portail, réfection de l'enrobé et réparation d'une infiltration	560
59	Chemin des Chalets 8	Réfection de la toiture avec la pose d'une nouvelle isolation	560
60	Chemin de Bellevue 28	Mise en conformité d'un logement dans un volume chauffé existant	1375
61	Chemin de Sorécot 18	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	1654
62	Route de Genève 9b	Transformations extérieures et intérieures (agrandissement du guichet Drive-In, modification de la cuisine, comptoir, salle à manger, suppression du McCafé, remplacement des revêtements du sol, mur, plafond, du mobilier et des appareils sanitaire des clients, remplacement du revêtement du sol extérieur, des vitrages de protection et de la place de jeux, de la peinture des façades) et suppression de 2 places de parc	1311 (1322)
63	Pré Manju	Mise à jour du concept incendie et réactualisation des plans du projet PULSE, agrandissement d'un édicule d'accès à la toiture du bâtiment B, modification du patio en toiture du bâtiment B du projet PULSE, modification des cages d'escaliers intérieures et des locaux intérieurs et modifications mineurs des ouvertures en façades	582
64	Chemin de Champ-Pamont 75	Remplacement de la pergola en bois existante, par une pergola bioclimatique (3.50m / 6.95m / Hauteur 2.60m)	1028
65	Chemin du Bouzenet 1b	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur avec sonde géothermique	1362
66	Route de Lausanne 4, 4b & 6	Pose de quatre pergolas et de deux couverts d'entrée	43
67	Chemin de Champ-Pamont 163	Installation d'une pompe à chaleur sol/eau	1191
68	Rue du Pâquis 13	Pose d'un abri pour la PAC piscine	347
69	Pré Manju	Aménagements extérieurs : Plantes, revêtement, mobilier	582
70	Route de Lausanne 2	Démolition de deux cabanons existants et reconstruction de deux nouveaux cabanons dans le jardin potager scolaire	43
71	Ch. de Derrière-la-Ville 2	Construction d'un cabanon de jardin pour les outils du concierge du collègue	4

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève

Pour rappel :

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'État de Vaud, les communes de Lausanne et de Cheseaux-sur-Lausanne, ainsi que le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), ont réalisé en 2014-2015 une étude de trafic exploratoire effectuée par le bureau Transitec, suivie en 2018 d'une étude préliminaire réalisée par le bureau d'ingénieurs Stucky SA.

Le développement du projet a ensuite été confié en 2020 au groupement BIGS, avec notamment le bureau IUB pour les ouvrages et le bureau S+N Ingénieurs pour la partie routière.

Le bureau Ecoscan a été mandaté en 2021 en tant qu'ingénieur environnemental pour établir la notice d'impact sur l'environnement.

Le cabinet d'architectes Brauen Wälchli Architectes a également été mandaté pour étudier l'aspect architectural de l'élargissement du pont sur la Mèbre.

Une première consultation des services cantonaux a eu lieu au printemps 2022 et a donné lieu à plusieurs évolutions de projet afin de répondre aux demandes formulées dans les déterminations intermédiaires du 27 juin 2022. Le dossier a été remis en consultation en août 2023.

Plusieurs bureaux ou experts ont été mandatés durant la phase de projet, notamment Polyscope Consulting pour l'expertise en bois pour les passerelles en bois et RGR pour l'étude de faisabilité de la transformation des giratoires en turbo-giratoires. Les études du projet se sont poursuivies en 2024, et le dossier d'enquête a été constitué et finalisé fin 2024.

La Municipalité et la DGMR ont convié la population de Cheseaux à la présentation du projet lors d'une séance publique d'information qui s'est déroulée le 30 octobre 2024 à la salle de gym du Marais-du-Billet. Environ 60 personnes ont répondu présentes pour la présentation du projet.

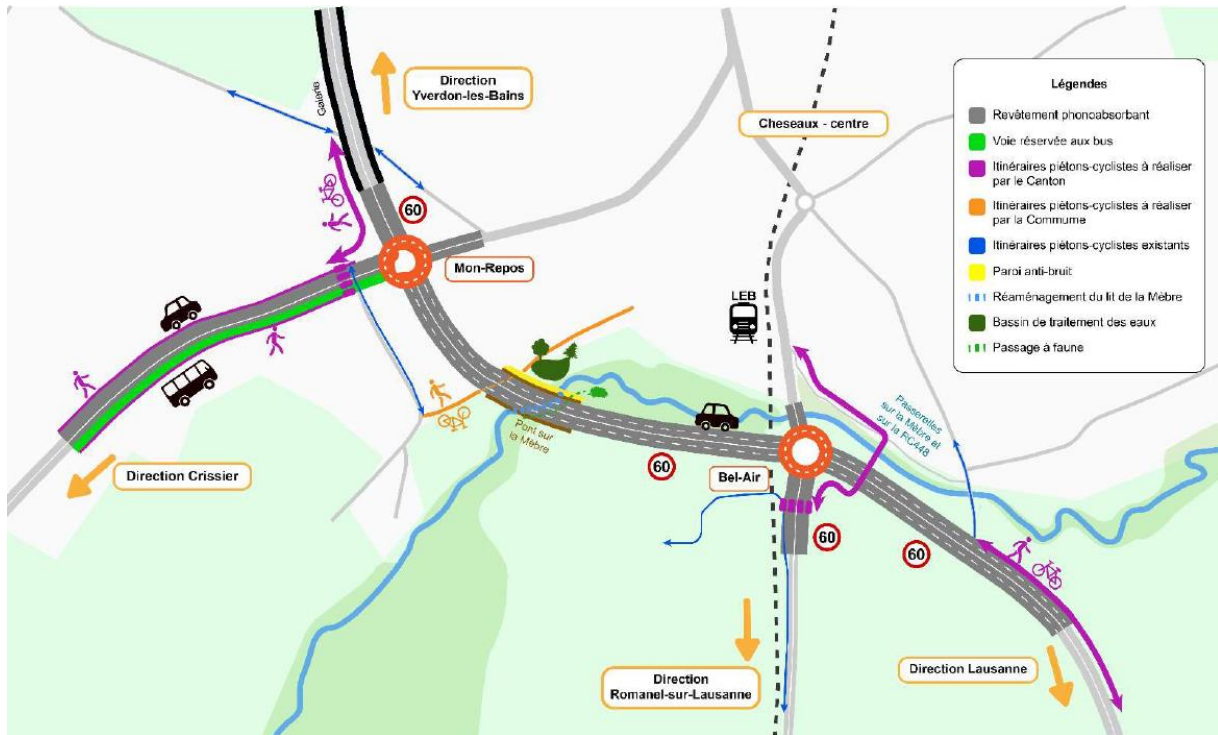
Pour finir, l'enquête publique s'est déroulée du 22 novembre 2024 au 6 janvier 2025.

Ce projet d'envergure, essentiel pour notre commune, n'a pas suscité beaucoup d'oppositions. En effet, seulement quatre oppositions au projet se sont manifestées durant le délai d'enquête, dont deux provenant d'associations actives dans le domaine de la mobilité. Cette procédure est encore en cours.

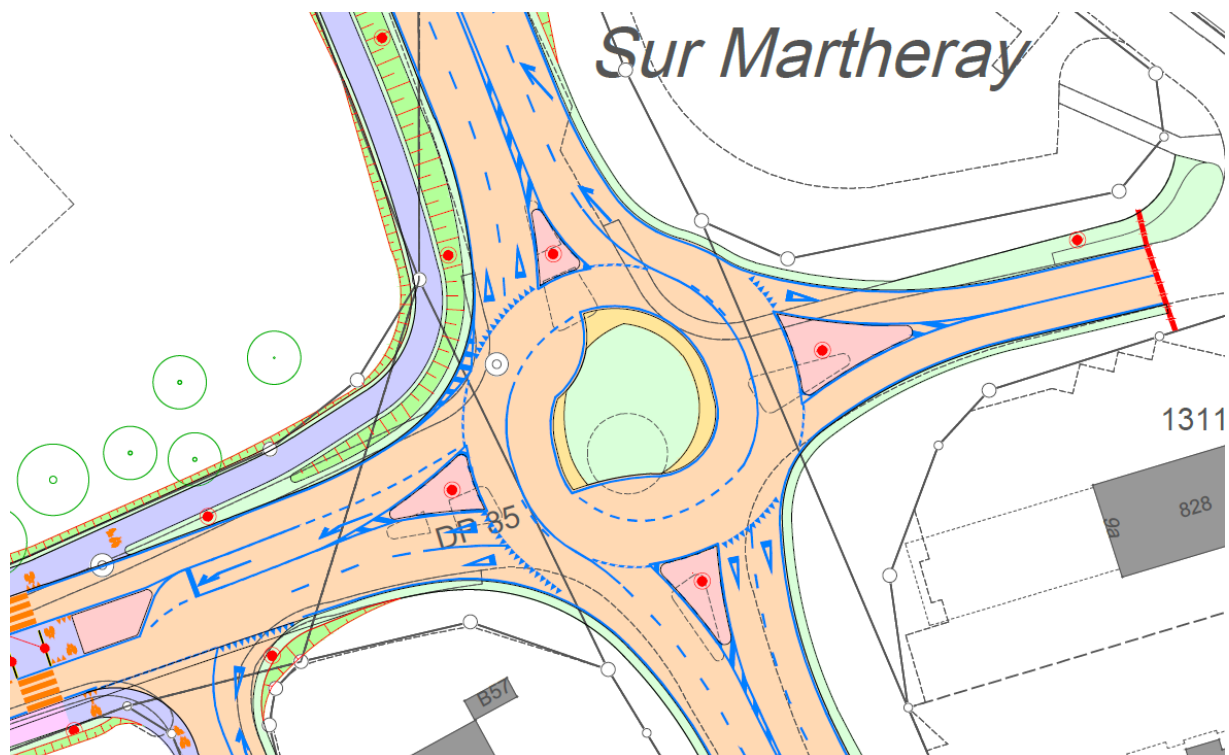
Pour rappel, le projet a pour principaux objectifs de canaliser le trafic de transit sur le contournement de Cheseaux-sur-Lausanne, fluidifier le trafic et améliorer la ponctualité des transports publics, notamment pour assurer les correspondances avec le LEB, assurer et sécuriser les connexions piétonnes à travers le contournement, et sécuriser les cheminements cyclables permettant l'accès à Cheseaux-sur-Lausanne.

Le projet prévoit notamment les aménagements suivants :

- *Création d'une voie de bus sur la route de Genève.*
- *Création d'un itinéraire de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot.*
- *Amélioration de l'itinéraire de mobilité douce existant passant au-dessus de la route cantonale (direction de la Blécherette) ainsi que de La Mèbre, permettant de rejoindre la route de Lausanne.*
- *Agrandissement des deux giratoires de Mon Repos (turbo-giratoire) et Bel-Air (anneau double).*
- *Doublement des voies de circulation entre les deux giratoires avec l'élargissement du pont sur La Mèbre.*
- *Création d'un bassin de traitement des eaux de chaussée.*



Giratoire de Mon-Repos projeté :



En 2025, les étapes suivantes ont été réalisées :

À la suite de la clôture de l'enquête publique, intervenue le 6 janvier 2025, la phase de traitement des oppositions a été engagée. Cinq oppositions ont été déposées et examinées dans le cadre de la procédure du droit d'être entendu. Une séance de conciliation a été organisée afin de permettre un échange direct avec les opposants et d'apporter les compléments d'information nécessaires. À l'issue de cette démarche, les réponses aux opposants ont été formalisées et la procédure de levée des

oppositions poursuivie. Dans ce cadre, deux oppositions ont été retirées à la suite des clarifications et des compléments apportés lors des échanges.

En parallèle, les études se sont poursuivies avec l'élaboration et la finalisation des plans d'exécution, permettant de préciser l'ensemble des interventions prévues dans le cadre du projet. Le dossier des emprises provisoires et définitives a également été établi, afin de définir précisément les surfaces nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que les besoins temporaires liés aux phases de chantier.

Sur le plan opérationnel, le dossier d'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été préparé puis publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) le 5 décembre 2025, marquant une étape importante vers la phase de réalisation du projet.

Pour finir, un préavis sera déposé début 2026 au Conseil communal pour la demande de crédit pour le financement des travaux qui concerne les portions d'ouvrage à charge de la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne.

III - 2.2 - Réfection et requalification de la route de Genève

Le projet de réfection de la route de Genève s'inscrit dans la continuité des travaux de requalification du contournement sud de Cheseaux-sur-Lausanne, comprenant les giratoires de Mon-Repos et de Bel-Air. L'objectif poursuivi par la Municipalité est de coordonner ces interventions afin d'éviter des travaux ultérieurs sur ce même axe, de limiter la durée globale des nuisances pour les usagers et les riverains, et de bénéficier des synergies liées à un chantier d'envergure.

Rappel du contexte :

Le projet de requalification du contournement sud a fait l'objet d'une séance publique d'information le 30 octobre 2024, suivie d'une enquête publique du 22 novembre 2024 au 6 janvier 2025. Le planning intentionnel prévoit une réalisation des travaux entre 2027 et 2029.

Dans ce cadre, le projet relatif à la route de Genève prévoit la réfection et le réaménagement de cet axe, depuis le giratoire de Mon-Repos en direction sud jusqu'au bâtiment Feu/Voirie.

Objectifs et contexte général :

La route cantonale RC 319 constitue un axe structurant du réseau de base, reliant la commune de Cheseaux-sur-Lausanne à celle de Crissier, avec un trafic journalier moyen supérieur à 13'000 véhicules. Compte tenu de sa configuration actuelle en traversée de localité, la Commune souhaite réaménager cet axe afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, le développement de la zone d'activités du Châtelard entraînera une augmentation significative des déplacements en mobilité douce, notamment entre ce secteur et la gare du LEB, ainsi qu'une fréquentation accrue liée à la desserte par les transports publics (ligne TL n° 54). Le projet vise ainsi à répondre à ces nouveaux besoins en matière d'infrastructures.

En complément, un projet élargi a été développé en raison de l'état de dégradation avancé de la chaussée, avec une extension du périmètre jusqu'à l'entrée de localité. Cette approche permet d'optimiser les interventions en cohérence avec le projet cantonal du contournement.

Principaux aménagements par secteur :

Les aménagements comprennent notamment la création et la prolongation d'itinéraires de mobilité douce, la sécurisation des traversées piétonnes, la mise aux normes des arrêts de bus, ainsi que des adaptations géométriques de la chaussée visant à réduire la vitesse et améliorer la lisibilité de l'axe routier. Le projet intègre également des mesures importantes de végétalisation et de gestion des eaux, notamment par la création de bandes herbeuses multifonctionnelles et d'aménagements paysagers le long des infrastructures.

Aménagements paysagers et environnementaux :

Une expertise arboricole a été réalisée sur le secteur concerné. Elle a mis en évidence la nécessité d'abattre 15 arbres, dont certains en mauvais état sanitaire ou en conflit avec les travaux, tandis que 5 arbres feront l'objet de mesures de protection.

Les abattages seront compensés conformément à la législation en vigueur (LPrPNP), avec des plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que la création d'alignements arborés le long des itinéraires de mobilité douce.

L'éclairage public sera adapté et prolongé jusqu'au giratoire du Châtelard afin d'assurer la sécurité des cheminements.

Procédure et avancement :

Le crédit d'étude a été accepté par le Conseil communal le 12 décembre 2023. Le projet a fait l'objet d'un examen préalable par les services cantonaux, avec un préavis positif délivré le 4 mars 2025.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 septembre au 26 octobre 2025. Le projet a fait l'objet d'une opposition actuellement en cours de traitement. Une séance a été organisée en novembre 2025 afin d'entendre les arguments et préoccupations de l'opposant. Une proposition de réponse est en cours d'élaboration.

Sur le plan opérationnel, le dossier d'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été préparé puis publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) le 5 décembre 2025.

Ces travaux font l'objet de la même procédure de marché public que ceux liés au projet de requalification du contournement sud, dans une démarche coordonnée avec la DGMR. Cette approche commune permet d'assurer la cohérence technique des interventions, d'optimiser les coûts liés à l'ampleur globale du chantier et de garantir une planification concertée entre les travaux cantonaux et communaux.

III - 2.3 - PPA Nonceret - La Croix

Comme mentionné dans les derniers rapports de gestion, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière a été une nouvelle fois purement statutaire et s'est déroulée le 28 janvier 2025 pour les comptes 2024.

III - 2.4 - PPA Châtelard

Pour rappel :

Le PPA prévoit différentes mesures visant notamment à améliorer la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, ainsi que des aménagements routiers. Il nécessite également une étude complémentaire afin de vérifier la pertinence de créer de nouveaux arrêts de bus ou de déplacer l'arrêt existant.

Le 11 février 2022, le dossier relatif à la réalisation des équipements prévus dans le PPA « Châtelard », selon la procédure de la Loi sur les routes (LRou), a été transmis au Voyer des routes pour examen préalable. Le Service des routes a rendu un préavis positif avec demandes de modifications le 25 mai 2022.

Des études complémentaires ont été nécessaires afin de répondre aux exigences cantonales et de garantir un projet de qualité, adapté au fonctionnement d'une zone d'activité, tant en matière d'accessibilité (piétons et cycles) que de desserte pour les véhicules lourds, dans un secteur déjà fortement bâti.

Les études, initiées en 2021, se sont poursuivies en 2023 et ont nécessité une collaboration étroite avec les services cantonaux, en particulier la DGMR, afin de définir des solutions techniques compatibles avec les contraintes du site et les exigences actuelles. En effet, le PPA datant de 2016, les standards en matière de mobilité douce et de gabarits ont évolué depuis son adoption.

Le dossier a connu certains retards en raison des nombreuses séances de coordination nécessaires avec la DGMR pour finaliser les plans en vue d'une mise à l'enquête publique. Une étude de trafic a notamment été exigée afin de vérifier la géométrie et le fonctionnement des accès à la zone d'activité.

À l'issue de trois consultations auprès de la DGMR, un préavis positif a été obtenu début février 2024. Toutefois, en raison des contraintes liées au bâti existant et aux nouvelles exigences en matière de mobilité douce (notamment un gabarit de 3,50 m pour les pistes mixtes), il n'a pas été possible de respecter pleinement toutes les dispositions du PPA. Il a notamment été décidé de mettre en sens unique le nouveau barreau interne de la zone d'activité, afin de garantir un fonctionnement adapté malgré l'impossibilité d'assurer le croisement de semi-remorques.

Le projet, prêt à être soumis à l'enquête publique, a été présenté aux propriétaires concernés fin juillet 2024. À la suite d'un accueil réservé, il a été décidé de revoir certains aspects du projet et de le soumettre à une nouvelle consultation des services cantonaux. Un quatrième examen préalable a ainsi été planifié pour mars 2025, en vue d'une mise à l'enquête.

En 2025, les étapes suivantes ont été réalisées :

Le dossier a été finalisé en vue du quatrième examen préalable des services cantonaux. À l'issue de cette procédure, un préavis favorable de la DGMR a été délivré le 19 mai 2025, confirmant la conformité du projet aux exigences techniques et réglementaires.

Sur cette base, les documents nécessaires à la mise à l'enquête publique ont été complétés. Le plan de signalisation et de marquage routier a notamment été établi, en vue d'une publication coordonnée avec celle du projet d'équipements.

Parallèlement, le dossier foncier a été constitué, incluant le dossier d'expropriation nécessaire à la création du domaine public communal ainsi qu'à l'inscription de servitudes publiques de passage. Sur la base de ces éléments, des conventions foncières ont été élaborées en collaboration avec l'avocate-conseil de la commune, dans l'objectif de privilégier une approche d'acquisition à l'amiable avec les propriétaires concernés.

En complément, des conventions de financement ont été établies afin de définir la participation des propriétaires bénéficiant de droits à bâtir dans le périmètre du PPA.

Enfin, le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de génie civil a été finalisé, permettant d'envisager le lancement de la procédure en marché public selon une procédure ouverte.

III - 2.5 - Plan d'affectation « Marais du Billet »

Le secteur du Marais du Billet, propriété communale et situé au cœur du village, revêt une importance stratégique pour le développement futur des équipements publics.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son application renforcée, ce secteur a été rendu inconstructible en l'état. En effet, il était initialement destiné à être développé au moyen d'un plan d'affectation de compétence municipale, procédure qui n'est désormais plus admise sous cette forme. Le site doit ainsi faire l'objet d'un nouveau plan d'affectation (PA), selon les procédures en vigueur.

Organisation du projet :

Suite à un appel d'offres sur invitation, la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne a mandaté le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS Architectes-urbanistes SA pour conduire les premières étapes du projet de plan d'affectation « Marais du Billet », comprenant l'analyse du contexte, l'examen préliminaire, l'esquisse d'avant-projet ainsi que l'établissement du cahier des charges.

Les premières analyses ont démontré qu'une meilleure efficacité pouvait être obtenue en confiant ce mandat au même bureau que celui du secteur du Grand Pré Sud.

Périmètre du projet :

Le périmètre du PA est défini par les parcelles n° 43 et n° 1466, représentant une surface totale d'environ 28'475 m², toutes deux propriété de la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne.



Besoins communaux :

Les objectifs fixés par les autorités communales pour ce site sont notamment :

- assurer le développement futur du site scolaire du Marais du Billet ;
- permettre l'implantation d'activités parascolaires (ludothèque, UAPE, réfectoire) ;
- renforcer et développer les infrastructures sportives et multisports ;
- accueillir un bâtiment destiné aux sociétés locales ;
- permettre l'extension de l'administration communale afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des prestations publiques.

Le site accueille également diverses manifestations temporaires (Festi'Vernand, course populaire, brocante, Fête nationale, etc.), confirmant son rôle central dans la vie communale.

Après analyse, il a été conclu que la partie ouest du site devait être réservée à ces équipements publics et parapublics, et ne plus être destinée à l'habitation.

Concept général :

Le plan d'affectation s'inscrit dans les principes du PGA tout en proposant une approche qualitative renforcée, notamment en matière d'intégration paysagère et environnementale.

Le site est actuellement structuré comme un ensemble de bâtiments publics implantés de manière libre dans un parc urbain. Cette organisation, considérée comme pertinente, est conservée et renforcée. Les principaux bâtiments existants (administration, école, salle de gymnastique, garderie) constituent des éléments structurants à préserver.

Le projet privilégie une grande flexibilité d'implantation des futures constructions, sans aires de construction strictement définies, afin de permettre une évolution adaptée aux besoins futurs. Des gabarits plus importants et des toitures plates sont envisagés afin de renforcer le caractère institutionnel et public du site tout en libérant le sol pour les usages scolaires et collectifs.

III - 2.6 - Plan d'affectation « Grand Pré Sud, secteur A »

Le secteur « Grand Pré », objet des présentes réflexions, est situé au sud du centre du village de Cheseaux-sur-Lausanne, à l'articulation entre les espaces urbanisés et les espaces naturels constitués par la Mèbre et son cordon boisé. La présence de la route cantonale ainsi que de la ligne du LEB contribue à structurer et à délimiter ce périmètre.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son application renforcée, ce secteur a été rendu inconstructible en l'état. Initialement destiné à être développé au moyen d'un plan d'affectation de compétence municipale, il nécessite désormais l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation conformément aux procédures en vigueur.

Organisation du projet :

Suite à un appel d'offres sur invitation, la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne a mandaté le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS Architectes-urbanistes SA pour conduire les premières étapes du projet de plan d'affectation « Grand Pré Sud, secteur A ». Ce mandat comprend l'analyse du contexte, l'examen préliminaire, l'esquisse d'avant-projet ainsi que l'établissement du cahier des charges.

Les premières analyses ont mis en évidence qu'une meilleure efficacité pouvait être obtenue en confiant ce mandat au même bureau que celui du projet du secteur « Marais du Billet », permettant ainsi une cohérence méthodologique et une continuité dans les études.

Périmètre du projet :

Le périmètre du plan d'affectation est défini par la parcelle communale n° 538, ainsi que par les parcelles privées n° 62 et 63. Il représente une surface totale d'environ 21'000 m².



Projet et état d'avancement :

Suite à l'adoption du crédit d'étude par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mars 2025, faisant suite à l'examen préliminaire des services cantonaux, les études ont été engagées à la mi-2025.

Le projet fait l'objet d'analyses approfondies portant notamment sur la mobilité, l'environnement et l'énergie, en cohérence avec les exigences cantonales et les objectifs de développement durable.

Une part importante des travaux a porté sur le diagnostic du site existant, la définition du programme envisagé ainsi que sur le dimensionnement du projet et la détermination des droits à bâtir.

Parallèlement, les études spécialisées en matière de mobilité, d'environnement et d'énergie ont été lancées et se poursuivront en 2026, en vue du dépôt du projet à l'examen préalable auprès des autorités cantonales compétentes.

III - 2.7 - Place de jeux de la Saugettaz au Pâquis

Dans le cadre du Plan partiel d'affectation (PPA) « Le Pâquis », entré en vigueur le 25 avril 2018, il est prévu la réalisation d'une place de jeux publique au cœur du nouveau quartier. Ce projet s'inscrit dans la volonté communale de valoriser ce secteur, notamment par la création d'espaces publics de qualité et favorisant la convivialité.

Le projet de place de jeux a été développé en cohérence avec les aménagements de mobilité douce du quartier, en particulier la nouvelle liaison réalisée suite au préavis municipal n°08/2022.

Concept et aménagements :

Afin de compléter l'offre existante sur le territoire communal, la Municipalité a souhaité proposer un concept distinct des places de jeux de la Plantaz et du Marais du Billet. Le projet retenu reposera sur une structure principale métallique avec des éléments en cordage, offrant une approche contemporaine adaptée à la localisation du site.

Les principaux équipements comprendront :

- une structure ludique centrale de type filet spatial (« Mini-Jupiter ») ;
- une maisonnette avec toboggan ;
- des jeux inclusifs, notamment une balançoire avec siège adapté et des équipements sensoriels.

Le revêtement de sécurité sera réalisé en matériau naturel de type liège (corkeen), garantissant à la fois sécurité, durabilité et qualité environnementale.

L'aménagement paysager constituera un élément central du projet. Des buttes paysagères permettront de structurer l'espace, de créer du relief et de valoriser les matériaux issus des excavations. Sept arbres seront plantés afin d'assurer un ombrage naturel et d'améliorer le confort des usagers.

Une petite placette en gravier stabilisé sera aménagée le long du cheminement existant, équipée de tables et de bancs, afin de favoriser la convivialité. Des équipements complémentaires, tels que des bancs supplémentaires ainsi qu'un stationnement pour vélos et trottinettes intégré dans une haie vive, viendront compléter l'ensemble.



Procédure et avancement :

Le projet a été présenté à la Commission Enfance et Jeunesse le 29 septembre 2025, qui a émis un préavis positif.

Après finalisation par le mandataire paysagiste, le projet a été soumis à enquête publique du 18 octobre au 16 novembre 2025. Dix-sept oppositions ont été déposées, principalement en lien avec la proximité de l'installation par rapport aux propriétés voisines et les aménagements de séparation entre espaces publics et privés.

Dans le respect du droit d'être entendu, la Municipalité a répondu de manière détaillée à l'ensemble des opposants et a organisé des échanges afin de clarifier les points soulevés. Une opposition a été retirée à la suite de ces démarches.

Le permis de construire a été délivré le 3 février 2026. Les oppositions restantes ont été levées sans recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), permettant ainsi la poursuite du projet.

Un préavis relatif à la demande de crédit pour le financement des travaux sera présenté au Conseil communal lors de sa séance du 5 mai 2026. Le démarrage des travaux est prévu dès l'acceptation du financement.

III - 2.8 - Place de Street Workout

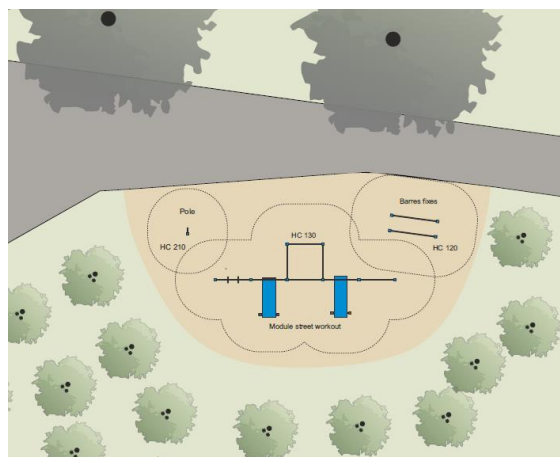
Afin de compléter l'offre en infrastructures publiques et de renforcer les aménagements réalisés sur le site de la Plantaz, notamment la place de jeux mise en service en 2024, la Municipalité a souhaité développer un espace dédié au street workout (fitness urbain).

Le projet a été implanté à la Plantaz « La Demi-Lune », le long du cheminement piétonnier menant au passage sous voies de la gare du LEB, offrant ainsi un emplacement accessible et complémentaire aux équipements existants.

L'installation comprendra plusieurs modules permettant la pratique d'exercices de renforcement musculaire en extérieur. Elle sera composée notamment :

- D'un module principal de street workout intégrant des barres, des anneaux, des cordes et des bancs.
- De barres parallèles fixes.
- D'une barre de pole, permettant de diversifier les exercices proposés.

Cet aménagement vise à offrir un espace libre d'accès, destiné à un large public, favorisant l'activité physique et la convivialité.



Procédure et avancement :

Le projet et son concept ont été développés en collaboration avec un mandataire paysagiste. Il a été soumis à l'enquête publique du 18 octobre au 16 novembre 2025.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni opposition, le permis de construire a pu être délivré dans les délais.

Les montants nécessaires à la réalisation de cette installation étaient inscrits au budget 2025. Les engagements ont pu être réalisés avant la fin de l'année, avec l'adjudication des travaux et la commande des équipements.

Début des travaux prévu à mi-avril 2026

III - 2.9 - Chauffage à distance LaZur Energie SA

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a été sollicitée et a engagé des échanges avec la société LaZur Energie SA concernant le développement d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal.

Ces discussions ont porté sur la faisabilité d'un projet de CAD viable, proposant une tarification concurrentielle par rapport à d'autres solutions, sur l'opportunité de raccorder certains bâtiments communaux situés dans le périmètre potentiel du réseau, ainsi que sur les conditions techniques, énergétiques et économiques d'une telle infrastructure.

Dans ce cadre, plusieurs séances de coordination et analyses techniques ont été menées afin d'évaluer la faisabilité du projet et son intégration dans la planification énergétique communale. Ces échanges ont également permis de confronter les solutions proposées par LaZur aux études énergétiques déjà réalisées par la Commune sur ses propres bâtiments.

Ce travail d'analyse s'inscrit dans la continuité de la stratégie communale en matière de transition énergétique et de renouvellement des installations techniques.

Par ailleurs, ce projet représente une opportunité d'assainissement progressif des installations de chauffage des bâtiments communaux et privés concernés, en remplaçant des systèmes arrivant en fin de vie ou fonctionnant aux énergies fossiles par une solution centralisée et majoritairement renouvelable.

III - 2.10 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

Subvention bâtiments et mobilité d'entreprise :

Pour rappel, fin 2024, un préavis a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 17 décembre 2024 pour modifier le règlement communal du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Suite à la baisse de la consommation d'électricité, le fonds n'était plus suffisamment alimenté pour répondre à la demande et la Municipalité souhaitait poursuivre sa politique et favoriser les énergies renouvelables sans revoir à la baisse le montant des subventions octroyées jusqu'à aujourd'hui.

Dès lors, le nouveau règlement permet d'utiliser les montants perçus pour :

- L'attribution de l'indemnité communale de 0.7 ct/kWh liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité, introduite par décision du 12.03.2007 sur préavis municipal n° 11/2007, conformément à l'article 20, alinéa 1, de la loi cantonale du 19 mai 2009 sur le secteur électrique (LSecEI).
- L'attribution de montants reçus au titre de dons ou de legs consentis en faveur de la Commune.

La Commune a encaissé CHF 207'891.20 de taxes prélevées sur l'électricité :

- Consommation électrique : CHF 54'708.20
- Usage du sol : CHF 153'183.00

44 demandes ont été subventionnées pour un montant global de CHF 159'968.75.

Type de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes payées	Montant total versé par la commune
Installation solaire thermique	0	0	0.00
Installation solaire photovoltaïque	21	33	126'968.75
Chauffage au bois	1	1	3'000.00
Pompe à chaleur	12	10	30'000.00
Plan de mobilité d'entreprise	0	0	0.00
TOTAL	34	44	159'968.75

Après une baisse de la consommation d'électricité observée depuis 2021 de 4 à 9 %, nous observons en 2025 une augmentation de la consommation de 6.5 %, que nous ne pouvons expliquer (éventuellement une augmentation induite par la consommation des PAC ou du nouveau bâtiment d'activité du Châtelard ?). Les décomptes finaux arrivant au début de l'année suivante, le compte n'a pas pu être complètement épuisé en 2025.

Subvention vélo :

Type de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes payées	Montant total versé par la commune
Vélo électrique	49	49	14'700.00
TOTAL	49	49	14'700.00

III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La première version du projet du plan d'affectation « PA - Le Marais du Billet » a été présentée à la Commission d'urbanisme.

Afin de soutenir les arguments de la Municipalité, notamment au regard des exigences cantonales en matière de densification et de planification territoriale, le projet a fait l'objet d'un rapport établi par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), lequel a été présenté lors d'une séance dédiée.

III - 4 - Travaux

III - 4.1 - Requalification du chemin de Derrière-la-Ville

Les travaux d'aménagement routier et paysager ont débuté à la mi-2024 et se sont poursuivis jusqu'à fin février 2025. La pose des couches de roulement est intervenue en juillet 2025, marquant l'achèvement des principales interventions de surface.

III - 4.2 - Requalification de la route de Morrens entre le chemin de Derrière-la-Ville et la route d'Yverdon

Pour rappel :

L'étude de requalification de la route de Morrens a été lancée courant 2021 et s'inscrivait dans une réflexion globale comprenant également le réaménagement de la route d'Yverdon ainsi que du chemin de Derrière-la-Ville. Ce projet vise notamment la mise en place d'une zone 30 km/h, en cohérence avec la stratégie communale de modération de la vitesse dans les quartiers d'habitation.

Les travaux concernent un tronçon d'environ 120 mètres, depuis le carrefour avec la route d'Yverdon jusqu'à mi-hauteur du collège JPLDC. Les trottoirs situés de part et d'autre de la chaussée sont mis aux normes et portés à une largeur de 2 mètres. Afin de garantir cette largeur, une emprise est nécessaire sur la parcelle n° 186 en bas de la route de Morrens, laquelle fait l'objet d'une servitude publique inscrite au Registre foncier.

L'accès privé desservant les immeubles situés au chemin de Champ-Pamont 1/2/3/5/7 depuis la route de Morrens est également réaménagé, de manière à assurer la continuité du trottoir et à rétablir la hiérarchie des circulations.

Le projet prévoit en outre une réfection complète de la chaussée, incluant la reprise de la structure ainsi que la pose d'un revêtement phono-absorbant de type AC MR8. La largeur de la chaussée varie entre 6.00 m et 6.20 m.

Dans le cadre de la mise en zone 30 km/h, la présence de passages piétons n'est en principe pas autorisée. Toutefois, une dérogation a été accordée par la DGMR pour le maintien d'un passage piéton, notamment en raison de la proximité d'équipements scolaires. Celui-ci sera sécurisé par l'ajout d'un point lumineux.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 juin au 23 juillet 2023. Dans sa séance du 8 octobre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis municipal relatif au financement des travaux. Le démarrage du chantier était planifié pour le début de l'année 2025.

En 2025, les étapes suivantes ont été réalisées :

Les travaux ont débuté le 24 février 2025, dans la continuité de ceux réalisés au chemin de Derrière-la-Ville, permettant une coordination efficace des interventions.

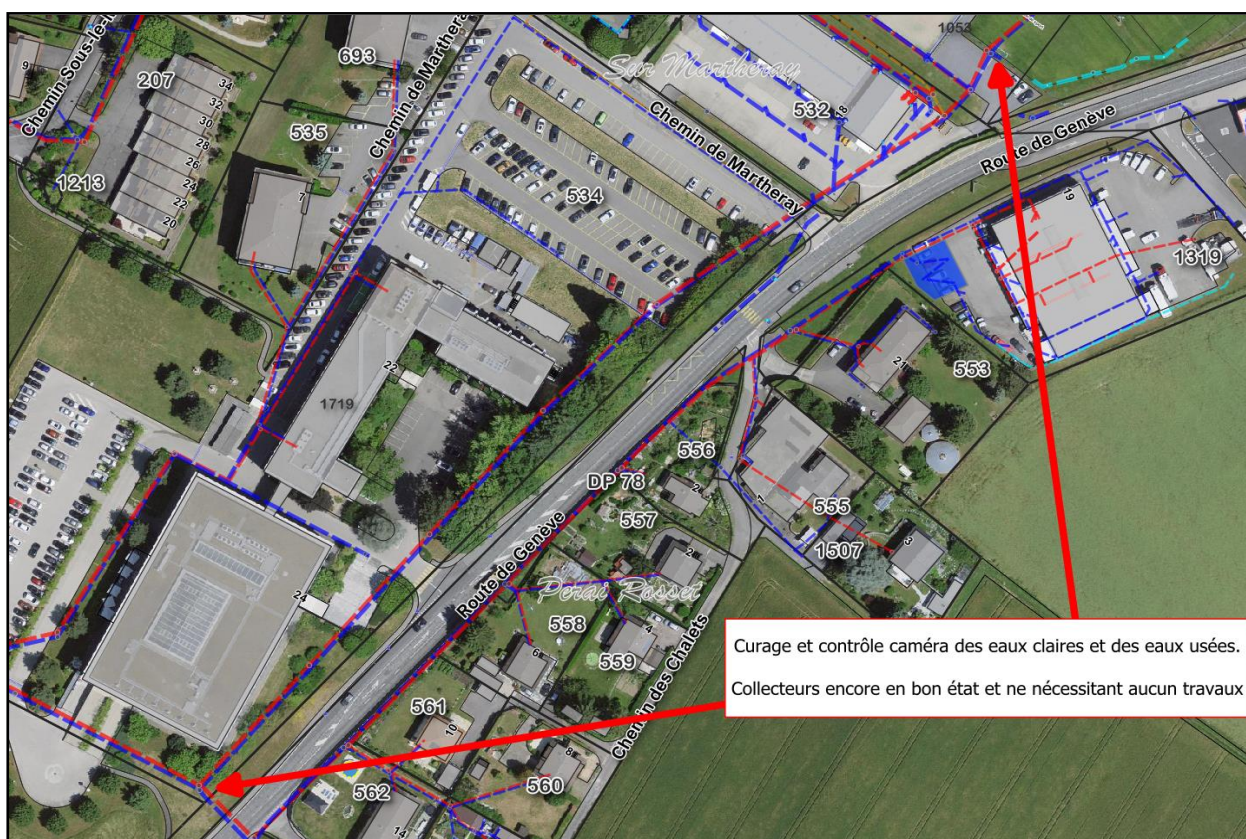
Le chantier a nécessité une étroite coordination avec le Service de sécurité du LEB, en raison de la proximité des infrastructures ferroviaires. À ce titre, une semaine de travaux de nuit a été organisée, notamment pour les interventions situées à proximité de la ligne de contact, afin de garantir la sécurité des opérations et de limiter les impacts sur l'exploitation ferroviaire.

Les travaux principaux se sont achevés en mai 2025. La pose des couches de roulement est intervenue en juillet 2025, finalisant ainsi les aménagements de surface.

Enfin, les installations provisoires ont été démontées, notamment le parking temporaire mis en place durant le chantier, et le terrain agricole utilisé a été remis en état et restitué à l'exploitant le 11 septembre 2025.

III - 4.3 - Collecteurs Route de Genève

Le 9 janvier 2025, Un curage ainsi qu'un contrôle par caméra ont été réalisés par l'entreprise Tinguely SA sur les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires situés le long de la route de Genève, depuis le bas des terrains de football jusqu'à l'extrémité de la parcelle Kudelski. Ces interventions ont été effectuées en prévision des futurs travaux routiers prévus sur la route de Genève.



Les inspections confirment que les collecteurs sont en bon état et qu'aucune intervention n'est requise avant le début des travaux routiers. L'ensemble des regards associés à ces collecteurs a été relevé au GPS, puis intégré dans notre SIT.

III - 4.4 - Collecteur EU Nord-Sud

Le 11 mars 2025, l'entreprise Tinguely a réalisé le curage ainsi qu'un contrôle par caméra du collecteur d'eaux usées Nord reliant le chemin de la Saugettaz à la sortie de l'usine Bell au Châtelard, sur une distance de 1'480 m. En parallèle, l'ensemble des regards associés à ce collecteur a été relevé au GPS, afin de permettre un calcul précis des pentes.

L'ensemble des données collectées a été transmis au bureau Ribí SA, chargé de déterminer si ce collecteur dispose de la capacité nécessaire pour absorber les eaux usées en provenance de Boussens, les futures constructions prévues à Nonceret-Lacroix, ainsi que l'évolution attendue de la densité de population dans les quartiers raccordés à cet ouvrage.



III - 4.5 - Contrôle évacuation des eaux des parcelles Pulse et Bell

Début mars 2025, le bureau Ribí SA a été mandaté pour vérifier le système d'évacuation des eaux des parcelles Bell Suisse SA et Pulse. Parallèlement, l'ensemble des regards, grilles et caillebotis situés sur ces deux parcelles a été relevé au GPS puis intégré dans notre SIT.

Les contrôles effectués confirment que les réseaux d'eaux des deux parcelles sont parfaitement séparés.



III - 4.6 - Mise en place de nouvelles clôtures à DLV

Le 26 mars 2025, la voirie a remis de nouvelles clôtures sur les parties touchées par le chantier DLV autour des propriétés Bonzon (P.105) et Olivier (P.110). Les luminaires solaires du chemin du Pasteur ont été déplacés devant la nouvelle clôture afin de mieux éclairer le chemin.



III - 4.7 - P.G.E.E. 2025

À partir du 28 avril 2025, l'entreprise Tinguely, adjudicataire de l'appel d'offres, a réalisé les opérations de curage et de contrôle par caméra dans le cadre de la campagne PGEE 2025. Ces interventions ont couvert un linéaire total de 4'900 m pour un montant d'environ 19'000 CHF. Les travaux se sont concentrés dans le secteur Sud-Est de la commune (rue de la Mèbre, route de Lausanne, chemin du

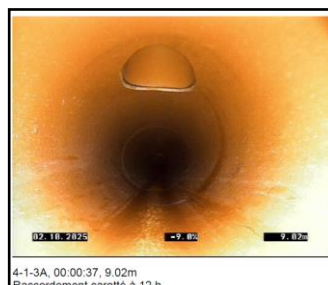
Bouzenet), en prévision des futurs travaux routiers prévus sur la rue de la Mèbre et le chemin du Bouzenet.

Au cours de ces opérations, il a été constaté que d'importantes accumulations de calcaire subsistaient dans le collecteur d'eaux claires descendant le chemin de Grands-Champs jusqu'à l'exutoire situé en bordure de la rivière « La Mèbre ». Par endroits, ces dépôts obstruaient jusqu'à 60 % de la section du collecteur. Cette situation semble être liée à la présence probable de sources captées dans cet ouvrage.



Une demande d'offre complémentaire a été adressée à l'entreprise Tinguely afin de procéder au retrait complet de ces dépôts calcaires (Offre à 27'457.70.-TTC), ceci afin d'éviter tout risque de refoulement en cas de gros orage.

L'entreprise a réussi à nettoyer et fraiser l'ensemble de la descente des Grands-Champs dans le temps prévu par l'offre. Cependant, il reste encore le tronçon d'eaux claires (EC) situé entre la rue de la Mèbre et la route de Lausanne, jusqu'à la rivière, qui demeure obstrué par du calcaire et du gravier. Il n'y a pas de risque de débordement, mais cette intervention doit impérativement être réalisée en 2026. Une offre a été sollicitée auprès de Tinguely, d'un montant de 18'274.25 CHF TTC, pour curer et filmer la partie restante jusqu'à la rivière, afin de finaliser ce secteur durant l'été 2026.

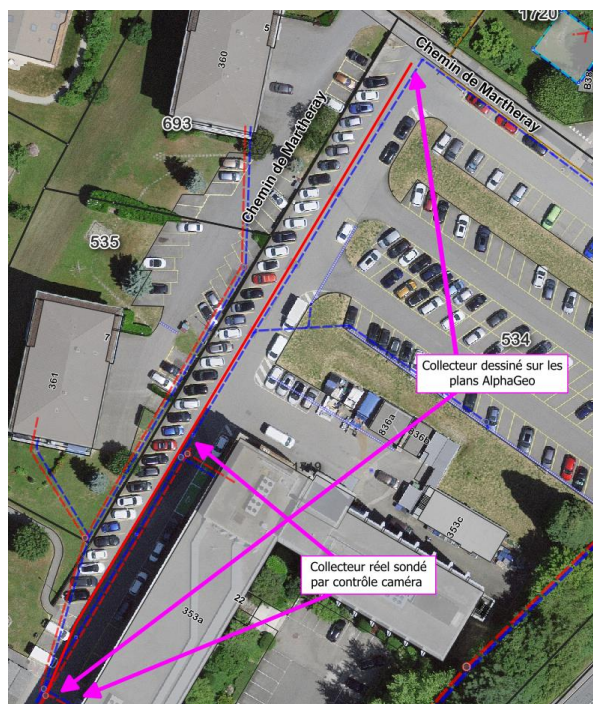


Exemple de ce qui reste dans le tronçon EC jusqu'à la rivière et ce qui a été nettoyé aux Grands-Champs

III - 4.8 - Chantier privé Martheray 9

Le 12 juin, suite à la demande du promoteur de la parcelle n°527, située au ch. de Martheray 9, concernant le raccordement de deux nouvelles villas aux collecteurs communaux, nous avons mandaté l'entreprise Liudet-Pial pour localiser le collecteur d'eaux usées remontant dans la parcelle du Group Kudelski, afin de vérifier jusqu'où il s'étendait et d'évaluer la possibilité d'y raccorder la parcelle 527.

Lors du contrôle, il a été constaté que le collecteur EU ne remontait pas aussi haut que l'indiquaient les plans.



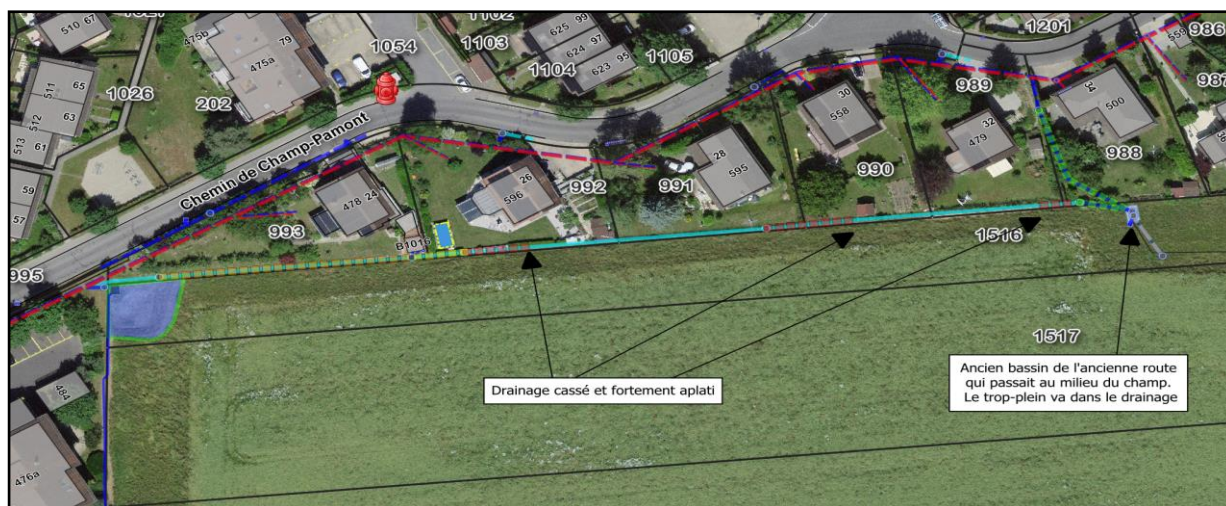
En conséquence, la parcelle 527 ne pouvait pas être raccordée à cet ouvrage et une autre solution de raccordement devra être trouvée.

III - 4.9 - Curage et contrôle du drainage longeant le champ à Champ-Pamont

À la suite de plusieurs appels de riverains, inquiet de l'état du drainage longeant sa parcelle, nous avons lancé un appel d'offres afin d'en réaliser le curage et l'inspection vidéo. Le 1^{er} juillet, l'entreprise Tinguely est intervenue pour curer et filmer ce drainage situé à l'ouest du quartier de Champ-Pamont, en limite du champ (P.1516).

Il s'agit d'un tuyau drainflex de diamètre 160, vraisemblablement posé en 1982 par la propriétaire, aujourd'hui en mauvais état : plusieurs ruptures et déformations ont été constatées, et l'ouvrage ne remplit plus sa fonction. Une réfection complète serait nécessaire.

Selon les informations dont nous disposons, ce drainage, installé en 1982 par la propriétaire, est un ouvrage privé ; à ce titre, la Commune n'a pas à intervenir dans sa

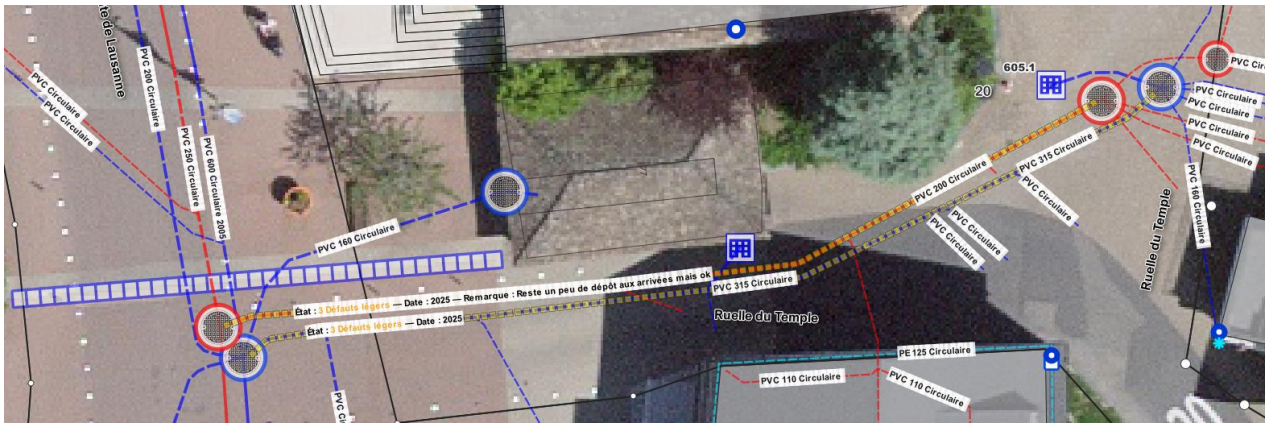


remise en état.

III - 4.10 - Curage et contrôle des collecteurs à la rue du Temple

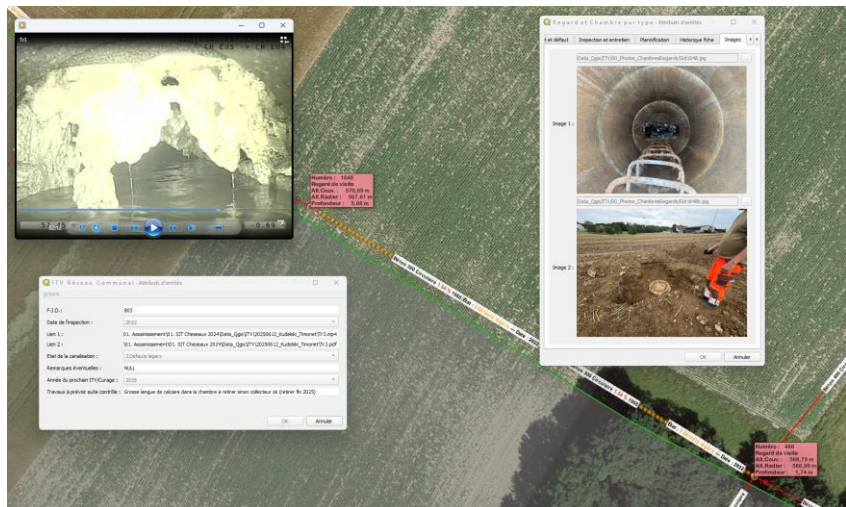
Suite à la demande de la voirie qui suspectait la présence d'un bouchon dans la conduite d'eaux claires passant devant la fontaine du Temple, nous avons mandaté en urgence l'entreprise DéboucheTuyau S.A., qui est intervenue le 12 août 2025. Il s'est avéré qu'un pavé de la place était coincé depuis un certain temps dans la canalisation EC. Les conduites d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ont été curées et inspectées par caméra, et l'ensemble des informations ont été intégrées dans notre S.I.T.





III - 4.11 - Excavation et Ouverture de deux chambres enterrées au Timonet

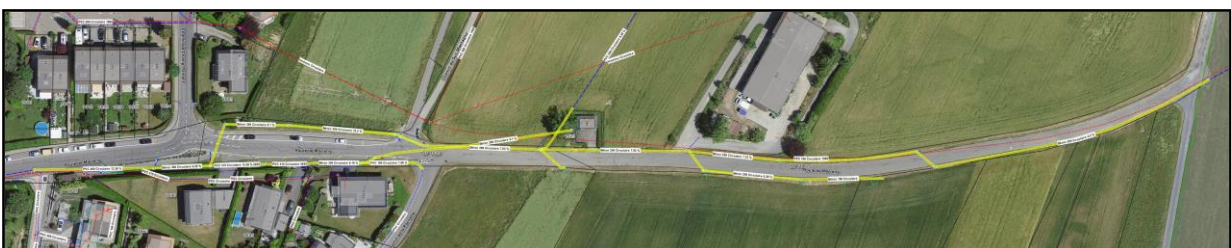
Le 20 août 2025, deux chambres d'eaux usées enterrées dans un champ à Timonet d'en Haut ont été excavées puis ouvertes. Lors d'un contrôle vidéo préalable, il avait été constaté qu'une importante concrétion calcaire pendait dans les deux regards, réduisant considérablement le débit. Ces obstructions ne pouvaient pas être éliminées avec une buse de curage. Il était également nécessaire de mesurer précisément les altitudes des radiers afin de définir le tracé du futur collecteur EU Châtelard–Timonet. Les travaux ont débuté avec l'équipe de la voirie, mais la profondeur des chambres a rapidement rendu indispensable l'intervention d'une pelle mécanique plus puissante. L'entreprise AGV Toni est alors intervenue pour effectuer le terrassement. Les deux regards ont ainsi pu être entièrement dégagés, les dépôts calcaires retirés, et les altimétries des radiers relevées au GPS.

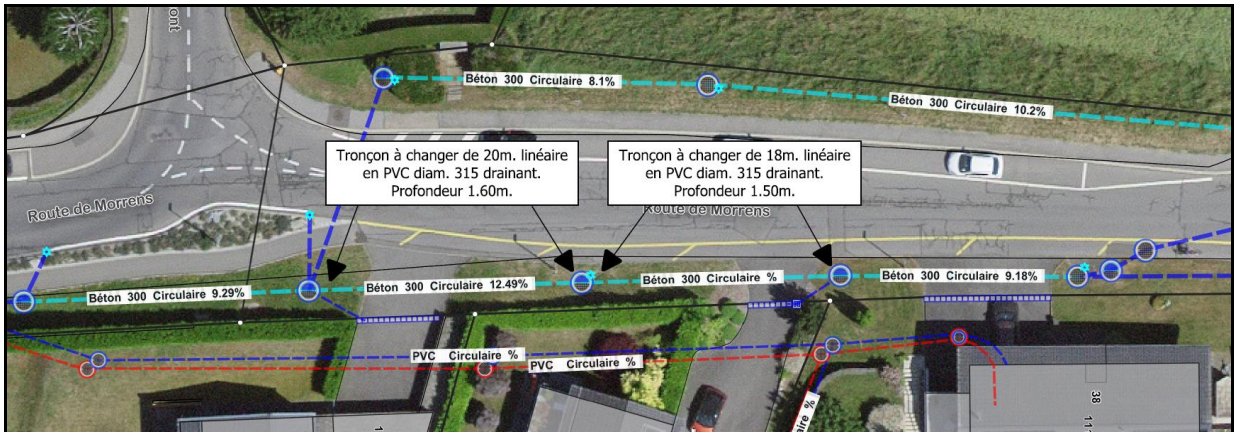


III - 4.12 - Curage et contrôle des collecteurs EC à la route de Morrens

Suite au débordement d'un regard EC à la route de Morrens 36 le 4 septembre 2025, L'entreprise Liaudet-Pial est venue curer et filmer les collecteurs EC qui descendent la route de Morrens depuis la limite communale jusqu'à la route de Morrens 14.

L'entreprise est parvenue à retirer une grande quantité de calcaire, mais deux tronçons de collecteurs restaient entièrement obstrués, remplis à 100 % de dépôts.





Leur curage était donc quasiment impossible ou aurait nécessité un temps considérable. Il a été décidé qu'il serait plus économique de remplacer ces deux tronçons plutôt que d'investir un temps excessif à tenter de les décalcifier.

III - 4.13 - Construction de quatre regards EU et EC au Bouzenet et à Perrovray

Lors du PGEE 2025, l'inspection par caméra a révélé que le tronçon de collecteur situé en amont du chemin du Bouzenet était en mauvais état et qu'un mauvais raccordement (des eaux usées se déversant dans le réseau d'eaux claires) y avait été identifié. Suite à ce constat, il a été décidé de créer deux nouveaux regards de visite sur ces collecteurs, ainsi que deux regards supplémentaires en bas du chemin de Perrovray, afin de permettre la poursuite des investigations par caméra sous ce même chemin et d'identifier avec précision l'origine de la pollution.



Le 29 septembre 2025, l'entreprise de génie-civil Her-Huyl, adjudicataire du marché pour un montant de 23'000.– TTC, a procédé à la construction des deux premiers regards en haut du chemin du Bouzenet. Le 6 octobre, elle a enchaîné avec la réalisation des deux regards prévus en bas du chemin de Perrovray.

III - 4.14 - Remplacement de deux tronçons de canalisation EC à la Rte de Morrens

Le 10 novembre 2025, l'entreprise de génie civil Simaô & Deillon, adjudicataire de l'appel d'offres pour un montant de 28'087.35 TTC, est intervenue afin de remplacer deux tronçons du collecteur d'eaux claires complètement obstrués par des dépôts calcaires, sur une longueur totale de 38 m linéaires le long de la route de Morrens.

Comme le collecteur débordait déjà sur la chaussée, ces travaux ont été réalisés juste avant l'arrivée de la période de gel.

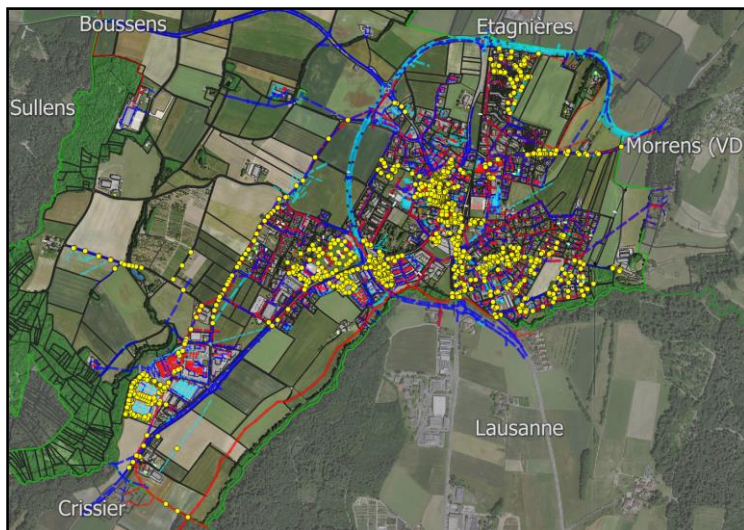


Les travaux ont duré une dizaine de jours et se sont bien déroulés.

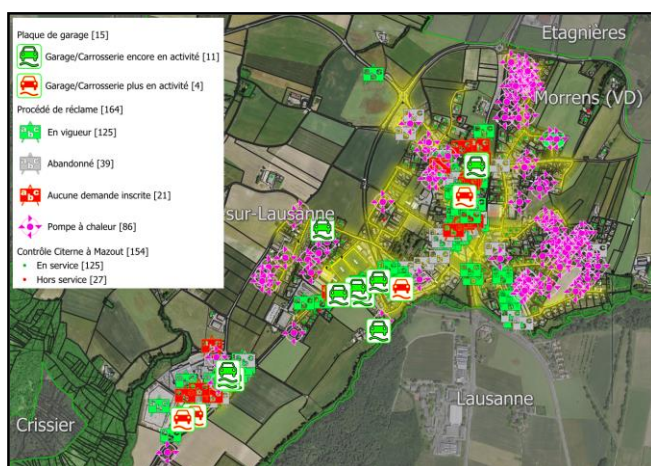
III - 4.15 - Système d'information du territoire (SIT)

En 2025, notre système d'information du territoire s'est considérablement enrichi. La quasi-totalité des collecteurs communaux y est désormais intégrée, ainsi qu'une large partie des collecteurs et ouvrages privés.

Notre nouveau GPS acquis fin 2024 a été bien sollicité et plus de 2000 points pour les différents chantiers ainsi que pour renseigner notre SIT, ont été relevés sur la commune en 2025.



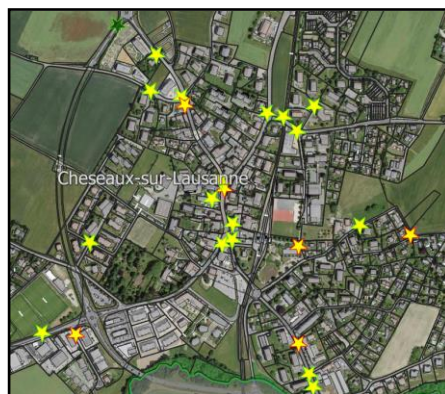
Plusieurs nouvelles couches destinées à améliorer la gestion et le suivi de divers éléments administratifs et techniques ont ainsi été intégrées : les plaques de garage (15), les dispositifs liés aux procédés de réclames (164), les installations de pompes à chaleur (86), ainsi que les citernes à mazout (154). Ces ajouts visent à offrir une vision plus complète du territoire, à faciliter notre travail et à renforcer la cohérence globale des données mises à disposition.



Toutes les conventions, les contrats ainsi que l'ensemble des courriers faisant référence à des parcelles ou à des D.P. ont été centralisés au sein de notre Système d'Information du Territoire. Cette démarche vise à regrouper en un seul et même endroit l'ensemble des documents liés au patrimoine foncier et aux procédures administratives correspondantes. Grâce à cette organisation, la recherche de pièces devient nettement plus rapide et

intuitive, nous permettant de retrouver les informations nécessaires en quelques instants. Cette centralisation améliore non seulement l'efficacité du travail quotidien, mais renforce également la cohérence des données, tout en facilitant le suivi historique et la traçabilité des interactions liées aux différentes parcelles.

En ce qui concerne les permis de fouille, l'année 2025 s'est caractérisée par une activité inférieure à celle observée l'année précédente. En effet, seules 24 demandes de permis ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire communal en 2025, contre 38 demandes en 2024, ce qui représente une diminution d'environ 37 %.



Fin 2025, un contrat a été passé avec la Romande Energie afin qu'elle nous trace l'emplacement des câbles électriques et des regards servant à l'éclairage public. Le tout a été relevé au GPS par le bureau technique et reporté sur notre SIT.



III - 4.16 - Plan de gestion des routes

Des demandes d'offres ont été réalisées afin d'établir le budget 2026 conformément au plan de gestion des routes.

III - 5 - Bâtiments

III - 5.1 - Activités, travaux réalisés et entretien sur les bâtiments communaux

Ci-dessous le récapitulatif des travaux réalisés sur les bâtiments communaux (liste non-exhaustive) :

Maison de Commune	
1	Travaux de réaménagement des bureaux des services de l'administration communale (suite)
2	Mise en conformité de l'entretien courant des locaux foyer et salle communale
3	Établissement d'un audit sur l'état du câblage du réseau informatique pour l'ensemble de l'administration.
4	Remise en service des éclairages extérieurs défectueux aux abords des entrées principales de l'administration ainsi que du foyer et de salle communale.
5	Établissement d'un deuxième avis sur l'audit de sécurité des installations techniques et de la conformité incendie des locaux de la scène et de la salle communale.
6	Installation d'appareils destinés à améliorer la qualité de l'air dans les locaux de l'administration communale.
7	Intervention de maintenance visant à remplacer les abattants WC, endommagés dans les sanitaires de l'administration communale.
8	Remplacement de la fenêtre fixe existante par une fenêtre coulissante à translation dans les locaux du service de la sécurité publique.
9	Remplacement d'un vitrage toiture et remplacement d'un moteur d'un ouvrant
10	Remplacement de six moteurs en fin de vie des exutoires de fumée de la salle communale
11	Remplacement du système de télésurveillance 3G hors service de l'ascenseur pour le système 4G.
12	Assainissement superficiel en peinture des parties inférieures de la salle communale.
13	Remplacement et renforcement des trois trappes de plafond donnant accès aux moteurs du dispositif de lavage luminaires de la scène de la salle communale.
14	Remplacement des lecteurs de badges en fin de vie.
15	Réparations ponctuelles des faïences en carrelage endommagées des murs des WC.
Pavillons Marais-du-Billet	
16	Clôture du dossier à la suite des travaux de démolition de l'ancienne bibliothèque et du transfert des containers de salles de classe provisoires depuis Derrière-la-Ville 1.
17	Équipement des deux espaces de conférence en mobilier, avec le transfert des tables et des chaises depuis la salle de Bruner située à Derrière-la-Ville 5.
Temple	
18	Remplacement des luminaires de la nef.
19	Remplacement du moteur de l'humidificateur de l'orgue hors service.
20	Élaboration d'un cahier des charges écrit pour la préparation des cérémonies funèbres.
21	Coordination avec le bureau d'architecture chargé de la rénovation de la fontaine pour la mise en place, par le service Voirie, d'un batardeau permettant de séparer les comptages de consommation d'eau entre le Temple et la fontaine du Temple.
Ferme Emery	
22	Clôture administrative faisant suite à la mise en conformité des installations électriques à la suite du contrôle périodique OIBT effectué en fin d'année 2024.
CVE-UAPE	
23	Suivi de l'exécution des travaux prévus dans le préavis municipal n° 40/2024 (assainissement façades, installation de 4 pergolas et 1 parasol, installation de 2 auvents d'entrées) du 4 novembre 2024 et clôture administrative à l'issue de leur achèvement.
24	Remplacement des séparatifs des WC enfants afin d'éviter le risque de pincement des doigts.
25	Mise en conformité de la grille de sol et du système d'évacuation des eaux usées dans la buanderie du rez-de-chaussée du CVE, en raison de remontées persistantes de mauvaises odeurs

26	Assainissement des locaux techniques du sous-sol de l'UAPE à la suite d'une inondation d'eaux usées provoquée par le désaccouplement de la colonne de chute principale.
27	Débouchage de la conduite principale d'évacuation des eaux usées du bâtiment.
28	Assainissement complet des deux portes d'entrée principales en raison des divers dysfonctionnements.
29	Fixation et réfection des joints de ferblanterie des acrotères de la toiture
30	Pose d'un blindage inox sur la crédence en stratifié bois de la cuisine de l'UAPE, détériorée par l'humidité.
31	Remplacement du système de télésurveillance 3G hors service des 2 ascenseurs pour le système 4G.
32	Mise en conformité du stockage non conforme dans le local technique.
Complexe scolaire du Marais-du-Billet	
33	Réparations ponctuelles d'impacts et de rayures sur vitrages des bâtiments.
34	Remplacement de la pompe du réseau de chauffage hors service desservant les locaux PPLS
35	Mise en conformité du stockage non conforme dans les locaux techniques.
36	Remplacement de la vanne d'introduction d'eau sous pression à la suite de sa rupture.
37	Marquage de trois jeux sur les préaux scolaires, avec le report de l'un d'eux en raison des conditions météorologiques.
38	Suivi des interventions et mise en place d'étanchéités provisoires sur les coupoles du complexe sportif.
39	Suivi des interventions de sécurisation des stores en toile hors service du complexe scolaire.
40	Remplacement du système de télésurveillance 3G hors service des 2 ascenseurs pour le système 4G.
41	Assainissement de la protection de l'estrade extérieure.
42	Remplacement de miroir cassé dans la salle de judo situé au complexe sportif.
43	Élaboration du préavis municipal n° 46/2025 relatif à l'assainissement de la toiture du complexe sportif et au traitement des désordres intérieurs du bâtiment scolaire et sportif.
44	Élaboration du préavis municipal n° 51/2025 relatif à un investissement destiné à la production photovoltaïque.
45	Commande pour remplacement d'une chaise pour le compte de la direction du PPLS.
Collège DLV1	
46	Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique quinquennal OIBT.
47	Travaux de mise en conformité et entretien de la toiture.
48	Mise en place d'un contrat de maintenance du réseau informatique.
49	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations principales de chauffage
50	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
Collège DLV2-3	
51	Assainissement du support et remplacement des horloges hors service situées au parking des écoles.
52	Assainissement d'urgence de la nourrice principale de distribution du chauffage.
53	Assainissement de l'agencement fixe de la salle de sciences.
54	Scellement des marches de l'escalier principal de circulation.
55	Réfection de l'étanchéité des tablettes de fenêtres du 2 ^e étage, à la suite d'infiltrations.
56	Remplacement et diverses réparations des stores à lamelles.
57	Mise en place d'un dispositif anti-nuisibles suite à la constatation de leur présence dans les combles.
58	Organisation logistique et suivi de la deuxième phase des travaux de désamiantage des faux-plafonds du 1 ^{er} étage des deux bâtiments
59	Mise en place d'un contrat de maintenance du réseau informatique.
60	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations principales de chauffage et ventilation.
61	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
Appartement de fonction DLV3	
62	Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique OIBT.
63	Remplacement du servomoteur hors usage de distribution de chauffage
64	Remplacement du robinet d'arrêt d'eau froide hors service sous évier de la cuisine

65	Révision du réservoir d'eau de la chasse d'eau WC et de la robinetterie de la buanderie
66	Élaboration d'une demande d'investissement pour la réalisation de travaux d'amélioration destinés à prévenir l'apparition de moisissures dans le logement.
67	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
Collège DLV4	
68	Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique quinquennal OIBT
69	Assainissement de l'éclairage des cages d'escaliers, comprenant l'installation de détecteurs de mouvement pour l'allumage automatique, en vue de sécuriser les voies de fuite.
70	Commande d'une chaise pour le compte des nouveau locaux PPLS
71	Scellement des marches de l'escalier principal de circulation.
72	Travaux de mise en conformité et entretien de la toiture.
73	Remplacement et diverses réparations des stores à lamelles.
74	Assainissement de la protection revêtement de sol en bois de la salle de travaux manuels.
75	Remise en état des vidéoprojecteurs des salles de cours n°402 et n°412.
76	Mise en place d'un contrat de maintenance du réseau informatique.
77	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations principales de chauffage.
78	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
Collège DLV5	
79	Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique quinquennal OIBT
80	Commande et remplacement de dix tables dans la salle de Bruner, incluant l'organisation du transfert du mobilier vers les pavillons provisoires de la Maison de commune.
81	Travaux de sécurisation de la porte d'accès au bâtiment faisant face aux vestiaires des enseignants.
82	Travaux de remise en état des exutoires de fumée en toiture de la grande salle de sport sud.
83	Remplacement et diverses réparations des stores à lamelles.
84	Divers travaux de remise en état des installations de chauffage et sanitaires, consécutifs à plusieurs ruptures et pannes d'importance.
85	Commande d'un bain-marie pour la buvette de la grande salle de gym sud.
86	Remise en état des enduits intérieurs du sas donnant accès aux WC de la buvette du secteur de la Grande salle de gym Sud, suite aux infiltrations de toiture survenues les années précédentes.
87	Assainissement des luminaires LED de la Grande salle de gym Sud, conformément au préavis municipal n° 45/2025 du 24 mars 2025.
88	Mise en place d'un contrat de maintenance du réseau informatique.
89	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations principales de chauffage et ventilation.
90	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
91	Mise en place d'un contrat annuel d'entretien pour le nettoyage quotidien des vestiaires par un prestataire externe, suite à l'augmentation utilisation par les sociétés locales.
92	Élaboration et mise en œuvre de la procédure d'engagement pour le poste de concierge responsable technique et chef d'équipe de conciergerie.
Collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux	
93	Commande de cadres à treillis renforcés pour mise en place d'un garde-corps par voirie le long de la route de Derrière-La-Ville.
94	Suivi des réserves relevant de la garantie d'ouvrage de deux ans auprès de l'entreprise Totale, responsable de la construction.
95	Remise en état d'une table endommagée par un élève et suivi administratif.
96	Remplacement de deux vitrages de fenêtres fissurés à la suite d'un choc thermique provoqué par l'entreposage de mobilier par les utilisateurs.
97	Remplacement de deux vitrages de la salle de gym endommagée par des jets de pierres.
98	Raccordement du bouton d'arrêt pompiers des installations de production photovoltaïque au système existant de gestion des alarmes techniques, suite à l'actionnement par les élèves.
99	Mise en place d'un contrat d'entretien de la paroi coupe-feu situé au 1 ^{er} étage.
100	Réfection de la stratification de protection du revêtement de sol en bois du réfectoire, en mauvais état en raison d'une méthode de nettoyage inadaptée.

101	Installation de crochets de vestiaire complémentaires afin d'augmenter la capacité de rangement.
102	Commande d'un réfrigérateur pharmaceutique destiné à la salle des enseignants de gymnastique.
103	Mise en place d'un contrat d'entretien des pompes d'eaux usées.
DLV terrains de sports	
104	Remise en état des clôtures des terrains de sport extérieurs en raison de la hausse des incivilités constatées dans le secteur.
Collège de la Plantaz	
105	Remise en état des évacuations d'eaux pluviales des toitures bouchées.
106	Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique quinquennal OIBT
107	Remise en état d'un store à lamelles
108	Remise en état de la centrale de sonnerie horloges.
109	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations principales de chauffage.
110	Mise en place d'un contrat de maintenance des installations d'introduction d'eau sous pression.
Buvette du foot	
111	Commande de clés supplémentaire pour le compte de l'exploitant.
112	Mise en place d'un abonnement annuel de dératisation préventive en raison de l'augmentation des pertes de denrées alimentaires annoncées par l'exploitant.
113	Remplacement de trois portes endommagées à la suite d'une intrusion dans les locaux par des tiers.
114	Remplacement des installations de chaufferie arrivées en fin de vie.
Refuge de Plamont	
115	Remplacement de deux tiroirs endommagés du congélateur.
116	Réparation poêle à bois.
117	Mise en place d'un contrat en vue de remplacement prolongé du service de conciergerie.
118	Mise en place d'une signalétique informative à destination du public, suite à l'augmentation de rejets d'éléments non traités dans les eaux usées par la mini-station d'épuration.
Déchetterie Le Carroz	
119	Pilotage du projet et supervision des travaux pour l'implémentation du nouveau système de contrôle d'accès de la déchetterie.
120	Mise en œuvre de mesures de protection d'urgence afin d'éviter toute aggravation des infiltrations dans les locaux sensibles et techniques de l'ouvrage.
121	Rédaction du cahier des charges d'assistance au maître d'ouvrage et pilotage du projet en vue de la préparation du préavis nécessaire au crédit d'investissement pour la production photovoltaïque.
Feu-Voirie	
122	Rédaction du cahier des charges définissant les prestations d'entretien et de nettoyage assurées par un prestataire externe pour les locaux du SDIS. »

III - 6 - Energie

III - 6.1 - Etablissement d'un plan énergie et climat (PECC)

Pour rappel :

Le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) a été élaboré selon le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme cantonal PECC. Il constitue un document de planification directrice permettant d'orienter les décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les prochaines années.

Suite à un appel d'offres sur invitation conformément à la législation sur les marchés publics, la Municipalité a mandaté le bureau BIO-ÉCO à Vevey pour l'accompagnement

de cette démarche. Cette étude a bénéficié d'un subventionnement cantonal à hauteur de 50 %, correspondant à environ CHF 12'500.– TTC.

Afin de conduire l'élaboration du PECC, la Commune s'est dotée d'un groupe de travail interne et a associé l'ensemble de la Municipalité à la définition de la vision stratégique.

Cette démarche a été complétée par une consultation de la population, permettant d'intégrer les attentes des habitantes et habitants dans les orientations du plan.

La participation citoyenne s'est déroulée sous la forme d'un questionnaire en ligne, ouvert durant environ deux mois entre juin et août. L'enquête portait sur les thématiques de l'adaptation climatique, de l'énergie, de la biodiversité, de la mobilité et de la consommation. Elle a recueilli 173 participations.

Les résultats ont permis d'identifier plusieurs enjeux importants, notamment en matière de transition énergétique, de mobilité et de biodiversité, constituant une base essentielle pour la définition du plan d'action communal.

Parallèlement, un groupe de travail composé de membres de la Municipalité et du technicien communal, accompagné par le bureau mandataire, a été chargé de consolider le diagnostic, de définir les objectifs et de structurer les actions du PECC.

Une séance de travail dédiée avec l'ensemble de la Municipalité a également permis de préciser la vision stratégique communale à l'horizon 2027.

Sur cette base, la Commune a défini ses objectifs dans les trois axes du programme cantonal : transversal, énergie & mobilité et adaptation au changement climatique.

Avancement 2025

En 2025, les travaux se sont poursuivis avec la finalisation et la consolidation du plan d'action du PECC, en intégrant les résultats de la démarche participative ainsi que les analyses techniques du bureau mandataire.

Le groupe de travail a poursuivi ses séances afin de préciser la priorisation des mesures, leur faisabilité ainsi que leur planification dans le temps, en tenant compte des ressources communales disponibles et des synergies possibles avec les autres projets en cours.

Les échanges avec le bureau BIO-ÉCO ont permis d'affiner les fiches d'actions et de définir les premières étapes de mise en œuvre opérationnelle du plan.

Le PECC constitue désormais un outil de référence pour l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans les projets communaux, tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

Dans ce cadre, la Municipalité a également travaillé à l'organisation d'une soirée d'information publique, prévue pour début 2026. Cette séance aura pour objectif de présenter les principales actions du PECC et d'informer la population sur plusieurs thématiques en lien avec la transition énergétique et la durabilité communale. Le programme de cette soirée comprendra notamment :

- La présentation du PECC.
- La présentation d'un projet de chauffage à distance par LaZur.
- Une information sur l'entretien des espaces verts communaux.
- La présentation du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables.

Par ailleurs, les travaux ont été initiés concernant l'élaboration d'une charte des achats responsables, visant à intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques dans les pratiques d'acquisition de la Commune.

Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu

IV - 1 - Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, chef de service de la police administrative et de la sécurité publique, Mme Fanny Steffen, assistante de sécurité publique, à 80%.

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraîné des dommages matériels au mobilier urbain (candélabres, poteaux, bancs etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

Les nombreux chantiers, la signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la gestion des radars pédagogiques (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, la police du commerce (contrôle des établissements, autorisations, permissions), l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordre et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2025.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux font également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés, la gestion des appels aux habitants en cas de déclenchement du plan canicule ou la gestion du PRU (point de rassemblement d'urgence) en cas d'urgences.

IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2025

	2025	2024	2023
Interventions	108	93	120
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	3	5	9
déchets sauvages, sacs non-conformes	18	10	20

dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	4	4	4
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	5	3	3
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	5	4	10
gibiers ou animaux trouvés périssables ou animaux errants	6	14	10
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	17	12	8
individus suspects, mendiants, gens du voyage	8	3	3
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	8	2	5
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	28	25	37
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	6	11	11
Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs	586	610	676
contrôle du stationnement	117	125	127
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	7	5	14
visionnement images vidéosurveillance suite événement	47	20	16
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	108	84	142
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	133	122	136
pose de signalisation pour manifestations et chantiers, entretien/pose signalisation routière	122	181	180
Services pour manifestations, inhumations, chantiers, marquage	52	73	61
Dénonciations	1139	896	710
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	813	773	617
ordonnances pénales suite dénonciations privées	289	96	74
ordonnances pénales mises à ban communales	8	21	4
rapport dénonciation suite infractions (loi sur la circulation)	14	3	2
rapport dénonciation suite infraction au RG Police	9	1	0
rapport dénonciation suite infraction au RG Déchets	6	2	13
Rappels suite amendes d'ordre (AO) non payées	175	150	150
Ordonnances pénales suite AO non payées	40	53	58
Notification des commandements de payer	245	282	191
Rapports de naturalisation	21	18	11
Rapports objets trouvés	75	68	95
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	92	87	90

IV - 1.3 - Inhumations, cimetière

35 personnes habitant sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2025 dont 11 personnes à l'EMS Primerocroche du Grand Pré. Trois inhumations de corps, cinq inhumations cinéraires, six inhumations cinéraires au columbarium et sept inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux. Dix-neuf personnes ont été inhumées hors de la commune et 9 urnes ont été restituées aux familles des défunts.

IV - 1.4 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement BPA ; un jour de formation continue donné par l'AVSSP (Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique); deux jours de formation continue à la gendarmerie pour les cours LVCR/OP/LAOC.

Mme Fanny Steffen a suivi deux jours de formation continue à la gendarmerie pour les cours LVCR/OP/LAOC.

IV - 1.5 - Police Cantonale-Gendarmerie : délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2025	2024	2023
Infractions au code pénal	207	193	167
Infractions à la loi sur les stupéfiants	3	7	7
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	28	37	55
Accidents dégâts matériels	18	21	42
Accidents avec blessés	6	8	5
Accidents avec animaux	4	8	8

IV - 2 - Protection civile

IV - 2.1 - Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

En avril 2025, une convention de collaboration « A-Venir » a été signée avec l'ORPC Ouest lausannois. Elle vise à renforcer les synergies entre les deux organisations, notamment afin de répondre efficacement aux défis communs liés aux ressources humaines (professionnels et de milice). À travers cette collaboration, les parties s'engagent à partager leurs compétences, leurs infrastructures et leurs moyens opérationnels, tout en respectant leurs structures institutionnelles respectives.

Baisse des subventions

Dans le cadre des réductions budgétaires décidées par le Conseil d'Etat, 50% de la contribution de l'Etat destinée au service d'instruction a été annulée. En conséquence, la planification annuelle a été revue. Les services de troupe de deux semaines, qui n'avaient pas encore été réalisés, ont vu leur programme réduit de moitié. Les cours de spécialistes non obligatoires ont été supprimés. Ces ajustements ont permis de limiter l'impact de cette réduction budgétaire. Ces mêmes démarches ont été réalisées avec le budget 2026.

IV - 2.2 -Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif de la milice et des volontaires de la protection civile :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
599	640	662	819	800	1'176

IV - 2.4 - Interventions

L'année 2025 a débuté sans aucune intervention au premier semestre. Le second semestre, avec 289 jours d'engagement, met une nouvelle fois en évidence la forte variabilité de l'activité d'une période à l'autre.

Le plan canicule a été activé à deux reprises, en juillet puis en août, afin de veiller à la santé des personnes vulnérables, en particulier nos aînés.

Le 17 août, dernier jour d'engagement dans le cadre du plan canicule, nous avons été alarmés et mobilisés pour assurer une prestation de subsistance au profit des sapeurs-pompiers engagés sur un incendie survenu dans un centre de traitement des déchets au Mont-sur-Lausanne. Une centaine de repas ont été servis aux différents intervenants.

Le samedi 31 août, alors que la compagnie en service était engagée au Triathlon de Lausanne, nous avons été sollicités par la Gendarmerie vaudoise pour mettre en place un dispositif de protection autour du Château Saint-Marie. En effet, dans le cadre d'une marche blanche, des débordements potentiels et des risques de déprédation sur le bien-fonds étaient envisagés. En collaboration avec l'ORPC de l'Ouest lausannois, nous avons procédé à la mise en place d'un renforcement de terrain au moyen de barrières et de bâches. Le dispositif a été démonté le lendemain.

Fin novembre, le déclanchement du plan grand froid, durant 3 nuits et venu clore les interventions 2025.

A la demande des autorités communales, un second déclanchement du plan grand froid a eu lieu le 27 décembre. Cet engagement se poursuivra bien au-delà du cap du nouvel-an.

Ces engagements successifs témoignent de la grande souplesse de notre ORPC : après six mois sans intervention, plusieurs engagements rapprochés ont démontré notre capacité à nous adapter rapidement, à mobiliser nos structures avec agilité et à répondre efficacement à des sollicitations variées dans des délais très courts.

IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures

Au cours de l'année, plusieurs remorques d'intervention ont été mises à jour afin de répondre aux standards actuels d'engagement.

En ce qui concerne la gestion des génératrices, 70 d'entre-elles ont été placées en conservation. Cette mesure supprime la nécessité d'un contrôle électrique annuel tout en garantissant leur disponibilité et leur exploitation en cas de mobilisation.

Dans une logique d'efficacité budgétaire, le SSCM a souhaité regrouper les stocks d'uniformes des différentes ORPC au centre d'instruction de Gollion. Cette centralisation permet d'équiper les nouveaux astreints lors des écoles de formation de base cantonales et de limiter les surplus de stock inutilisés. Toutefois, elle permet de maintenir un stock de base de tenues dans les régions.

Entretien et modernisation des constructions

Les constructions ont été entretenues par la section logistique et exploitées tout au long de l'année lors des cours PCi. Leur modernisation est prévue dans les prochaines années grâce à des subventions fédérales, ainsi qu'aux comptes des contributions de remplacement, désormais toutes regroupées dans un fonds cantonal. La bascule commune-canton s'est faite conformément à la réglementation au 01.03.2025.

La modernisation de ces infrastructures vieilles de plus de 40 ans, se fera sur les 15 prochaines années, selon des directives fédérales en cours d'élaboration. Une priorisation des sites est en train d'être réalisée afin de mettre les efforts dans nos bases principales (Prélaz, Bergières, Grand-Vennes).

IV - 2.6 - Formation

Le programme d'instruction et les entraînements dans les différents domaines ont été harmonisés par le domaine de l'instruction, désormais commun aux deux ORPC (voir convention A-Venir). Cette coordination accrue a favorisé un échange enrichissant de compétences et de savoir-faire.

Pour la deuxième année consécutive, les cours de répétition se sont déroulés sur deux semaines. La milice a réservé un excellent accueil à ces services, qui visent à renforcer la capacité opérationnelle de nos formations ainsi que l'autonomie de nos miliciens. Cette édition s'est distinguée par l'intégration des préparatifs liés aux engagements en faveur de la collectivité, notamment la Fête Fédérale de Gymnastique, les 20 km de Lausanne et le Triathlon, organisés durant les week-ends intermédiaires.

Le contenu des cours de répétition (CR) était résolument orienté vers la pratique et le soutien aux partenaires en cas d'événement majeur. Le bataillon a été formé à la mise en place de motopompes, à l'utilisation des conteneurs inondation et de protection d'objets de l'ECA, aux barrages anti-crue, aux remorques de barrage et de déviation cantonale, ainsi qu'à l'ensemble des génératrices des ORPC.

Un entraînement ABC, et plus spécifiquement chimique (C), a été développé en collaboration avec le DPMA pour la section de sauvetage de la compagnie du 1er échelon d'intervention, incluant la mise en œuvre d'un concept de décontamination de masse en piscine.

Les services d'instruction de fin d'année ont permis de rencontrer les nouveaux incorporés, de préparer les cadres à la sélection cantonale et d'entraîner les spécialistes antichute, les vérificateurs EPI antichute, les spécialistes PBC ainsi que nos instructeurs BLS.

De nouveaux instructeurs BLS (massage cardiaque et mesures vitales) ont également été formés dans le cadre d'un cours mixte réunissant ambulanciers, sapeurs-pompiers et membres du DPMA, tous issus du SPSL.

Une formation PBC spécifique, destinée au personnel muséal du district de Lausanne, a été conçue et mise en œuvre par le responsable de l'instruction. Cette formation pilote vise à préparer les institutions à exécuter le plan d'évacuation des biens de priorité 1 au profit des sapeurs-pompiers. Sa réalisation a bénéficié du soutien de l'Office cantonal PBC.

IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens

4'304 jours de service ont été accomplis en 2025.

IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes

70 sirènes fixes et mobiles ont été contrôlées en 2025. Celles-ci ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées et par la présence de la milice. 3 étaient défectueuses et ont été remises en état par le canton.

IV - 3 - Service du Feu



IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mère

Au 31 décembre 2025, les effectifs du SDIS totalisaient 94 personnes, 11 femmes et 83 hommes.

Mouvements de personnel, durant l'année 2025 :

- 11 arrivées • 14 départs

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Le Mont
Officiers :	8	9
Sous- officiers :	6	2
Sapeurs :	7	7
Recrues :	25	30
Total	46	48

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs-pompiers) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, encadrés par des moniteurs issus du SDIS. En 2025, trois anciens JSP ont intégré le SDIS.

IV - 3.2 - VIDIS

La collaboration opérationnelle avec le Service de protection et sauvetage de Lausanne (SPSL) a été formalisée en novembre 2025 par la signature d'une convention de droit administratif.

A partir du 1^{er} janvier 2026, les communes du SDIS La Mère ont délégué au SPSL la compétence d'assurer en journée les interventions en cas d'incendie, la lutte contre les dommages par les éléments naturels, ainsi que d'autres situations urgentes. Le SDIS La Mère conserve la responsabilité des interventions en soirée, de nuit, le week-end et les jours fériés.

IV - 3.3 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Luis Mendez
Quartier-maître :	Cap. Frédéric Gygax
Responsable de l'instruction :	Cap. Sergio. Dumas
Responsable logistique :	Plt. Andrea Penza
Responsable opérationnel :	Cap. Clément Bouaraphanh
Responsable RH/communication	Cap. Gaël Berthoud

IV - 3.4 - Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à plusieurs reprises, notamment pour traiter de la révision des tarifs de facturation du SDIS, le contrôle des comptes 2024 et le budget prévisionnel 2026.

Composition au 31.12.2025 :

Cheseaux :	Martine Lob – Municipale, Stéphane Hauert, Florence Bagnoud
Le Mont :	Jean Marie Urfer - Municipal, Thierry Saugy
Romanel :	Claudia Perrin - Syndique, Chloé Corthésy, Thierry Chappuis
Jouxens :	Thierry Reymond (Président) – Municipal, Jermidi Hondo, Julien Verrey
Commandant :	Luis Mendez
SDIS :	Frédéric Gygax, Gaël Berthoud, Clément Bouaraphanh, Sergio Duma, Andrea Penza

IV - 3.5 - Formation - exercices communaux

141 exercices ont eu lieu en 2025, soit :

- 47 exercices de permanences
- 18 exercices premier secours
- 22 exercices recrues
- 12 exercices porteurs de masque
- 3 exercices chauffeurs
- 2 exercices évènements naturels
- 8 exercices officiers
- 5 exercices pour les nouveaux officiers
- 3 exercices sous-officiers
- 9 exercices jeunes sapeurs
- 12 exercices et séances d'état-major

IV - 3.6 - Formation - cours cantonaux

Comme chaque année, de nombreux sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours organisés par l'ECA sur divers thèmes. Pour 2025, ce ne sont pas moins de 1400 heures de cours qui ont été suivies.

Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

IV - 3.7 - Interventions du corps

Durant l'année 2025, le SDIS est intervenu à 152 reprises dans son secteur, ainsi que pour plusieurs engagements en renfort sur le canton, pour un total de 1'747 heures d'intervention.

	2025	2024	2023	2022
Feux	42	34	20	21
Alarmes automatiques	41	19	18	17
Technique/inondations	34	38	52	30
Sauvetages	17	17	15	21
Divers	18	4	2	8
Total	152	112	107	97

IV - 3.8 - Services supplémentaires et représentations

Lors de la fête nationale du 1er août, le SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu dans quatre communes.

Le SDIS a également organisé le passeport vacances pour les enfants sur deux communes.

Finalement, il était présent et actif lors de diverses manifestations et événements, par exemple les soirées d'accueil des nouveaux habitants, à des concours ou championnats.

Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts - Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Eric Bourqui, chef du service de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. Diverses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà bien fourni.



Nos effectifs au 31 décembre 2025 étaient de :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Philippe Corday	100 %
- Employés :	M. Lorenzo Malizan	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
	M. Alain Pahud	100 %
	M. Julio Perez Borell	100 %
- Apprenti :	M. Ian Reinhard	100 %

soit 9 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2025	2024	2023	2022
Terrains de football, gazons	3,6%	3,8 %	4,0 %	3,4 %
Parcs et cimetière	24,8%	25,9 %	24,7 %	23,6 %
Forêts / fauchage et exploitation	2,9%	3,2 %	3,0 %	3,4 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3,2%	2,6 %	3,8 %	3,0 %
Routes / chemins balayage	10,7%	11,7 %	11,9 %	11,9 %
Routes / chemins réparation	6,4%	3,4 %	3,8 %	7,0 %
Routes / chemins fauchage	3,2%	3,5 %	2,5 %	2,3 %
Neige	2,3%	4,5 %	5,3 %	3,5 %
Véhicules et machines	3,6%	4,1 %	4,0 %	4,3 %
Voirie divers	20,6%	16,4 %	16,3 %	15,9 %
Ecoles et Sociétés	1,8%	4,8 %	3,2 %	4,0 %
Déchetterie	16,3%	16,1 %	17,5 %	17,7 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **20** interventions en 2025 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins), ainsi que l'entretien du mobilier urbain.

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- La modification et la sécurisation de la barrière du terrain de Beach Volley
- Le curage complet des sacs de route
- La création de nouvelles tables pour les manifestations
- La création des fondations pour les pergolas du CVE
- L'installation de nouvelles poubelles à déchets.
- La fabrication de barrières et l'aménagement et plantation d'arbres à la suite des travaux du nouveaux collecteurs à DLV
- La pose de citerneaux pour la gestion des eaux de fontaines
- Le démontage, le sablage et la remise en état de l'horloge du collège DLV

- L'Aménagement de la cour du collège de JPLDC (création de barrières et de bancs)
- Le montage et la pose de cabanon de jardins
- La pose d'une clôture et réfection du chemin de la Plantaz

V- 3 - Domaine communal

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 51 ha

Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 37 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestière publique, notre Commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public.

Communes partenaires :

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

518 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du Canton) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité Groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2021-2026 :

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale, Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic, Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal, Romanel
Secrétaire du comité	M. Grégory Gabriel, Garde forestier
Caissier comptable	M. Steeve Chevalier, Boursier de Bussigny
Président de l'assemblée	M. Maxime Stern, Municipal, Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal, Prilly

V - 4.4 - Contrats de gestion

Notre Commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier.

L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par des entreprises répondant aux normes de sécurité.

V - 4.5 - Soins apportés aux forêts de Cheseaux

Plusieurs coupes de bois ont eu lieu sur la propriété communale, en adéquation avec le plan de gestion forestière.

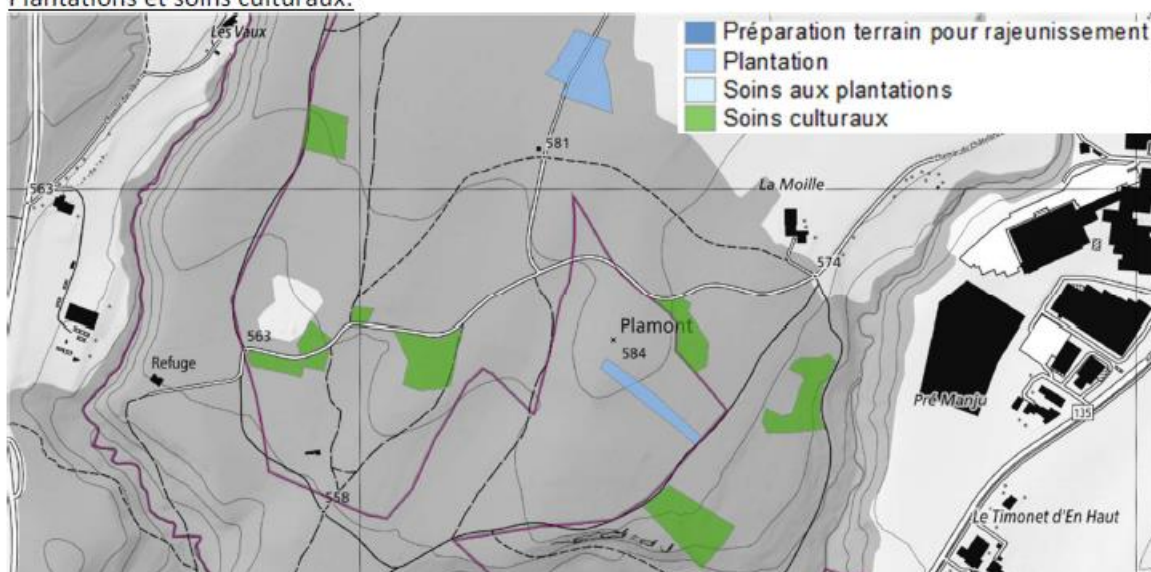
Une intervention notamment au lieu-dit « Plamont » a consisté en des mises en lumière du sol ainsi que du rajeunissement par petits groupes, avec de nouvelles essences, principalement feuillues : tilleul à grande feuilles, érable sycomore ou plane, orme champêtre, chêne sessile et merisier.

Des exploitations ont eu lieu à d'autres endroits, afin de régénérer ces emplacements, de supprimer des arbres affaiblis et penchants au-dessus du chemin, ou de retirer des épicéas attaqués par le bostryche.

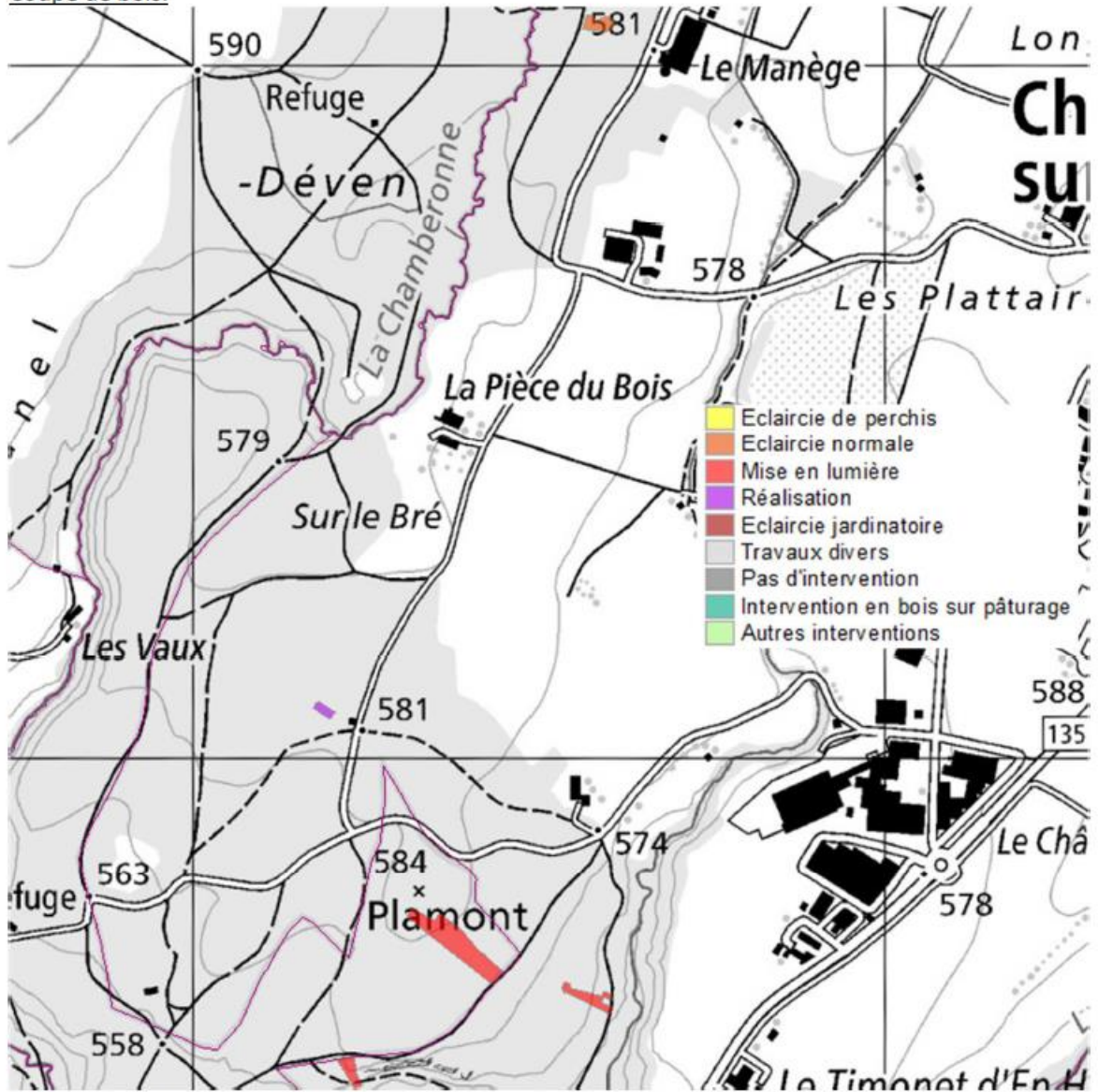
Une démonstration de débardage à cheval a été réalisée dans la forêt derrière le manège de St-Georges, afin de présenter au public le travail à l'aide de la traction animale. Ces journées de présentation sont bien appréciées du public et des écoles.

Durant l'été, des plantations ont été effectuées sur les surfaces récemment exploitées afin de compléter le rajeunissement naturel. Ces zones feront l'objet d'un entretien futur afin de favoriser le développement des jeunes plants. L'entretien de la piste cavalière a également été fait avec la pose de copeaux et la taille de branches sur les côtés.

Plantations et soins culturaux:



Coupe de bois:



Bois martelé: 267 sylves

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy

La vie de la station d'épuration des eaux usées est rythmée par la vie de la population et les conditions climatiques, notamment les précipitations. Celles-ci se sont avérées dans la moyenne des années précédentes, sans intensité excessive pouvant perturber le fonctionnement de la STEP.



La population raccordée à la STEP a artificiellement décliné en 2025 suite à une modification du mode de comptabilisation des résidences secondaires. Ainsi, en 2025 la STEP recueille les pollutions émises par 262'319 équivalents-habitants.

En 2025, deux projets importants ont avancé.

« STEPact » a pour objet d'améliorer les chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration. Ce projet nécessite d'importants travaux sur bâtiments, certains ont pris un peu de retard si bien que la mise en eau du bâtiment D est prévue en 2026. La planification et la réalisation du bâtiment E dédié au traitement des micropolluants a démarré et devrait s'achever en 2031.

« LI3 » a pour but le renouvellement de la ligne d'incinération des boues. Ce projet devrait mener à une mise en service à la fin de la décennie.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 38,4 millions de m³, une légère diminution en comparaison avec 2024. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent

d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritiques, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'205 mm en 2025, similaires aux 1'268 mm de l'année précédente et se situant légèrement en-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

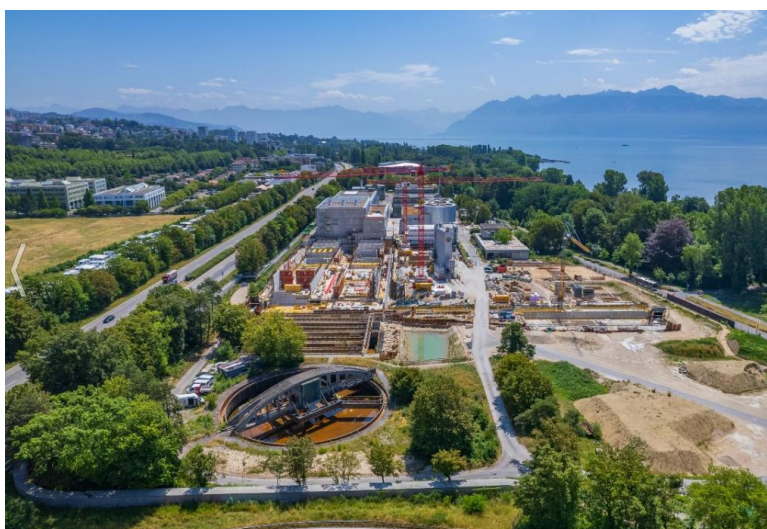
V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 350'831 m³ (2024 : 347'024 m³).

Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2025 à CHF 1,221 HT (2024 : Fr. 1,321 HT).

V - 5.4 - Visites

Les visiteurs de la STEP ont été en augmentation en 2025. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par trois guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP, soit 1'266 visiteurs répartis en 75 groupes, issus d'horizons très divers, notamment des écoles, universités, associations professionnelles ou entreprises.



V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton, réparties sur 5 districts.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration en 2025 est composé comme suit :

- M. Grégory Wyss, président, district Gros de Vaud
- Mme Nathalie Jaton, vice-présidente, district Ouest lausannois
- **Mme Liliane Annen**, district Lausanne
- M. Jean Ceppi, district Ouest lausannois
- M. Danilo Perotti, district Jura-Nord vaudois
- M. Pierre Bruni, district Gros-de-Vaud
- M. Bernard Ebener district Morges
- M. Serge Gambarasi, district Morges
- M. David Lenoir, district Morges

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2025, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, notre Commune utilise le centre de VALORSA à Penthaz pour les filières de gestion des ordures ménagères, encombrants, verre trié, bois, DSM (déchets spéciaux des ménages).

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA a la charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.- par tonne.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés (tonnes)	2025	2024	2023
Ordures ménagères	26'772	26'176	25'295
Déchets encombrants	2'401	2'443	2'308
Déchets ménagers spéciaux	273	268	250
Verre	4'080	4'078	4'158
Déchets industriels	5'970	6'077	6'344
Boues d'épuration	6'802	6'211	6'579
Déchets carnés	855	840	856
Appareils électriques	382	323	328

V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2025	2024	2023
Ordures ménagères	571.50	572.78	519.09
Papier	90.04	87.60	91.40
Verre	18.79	22.31	26.29
Déchets compostables	287.54	292.20	272.02

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2025	2024	2023
Objets encombrants	140.64	143.54	128.79
Déchets compostables	426.01	366.05	329.89
Papier	83.06	83.42	83.00
Carton	132.28	120.58	114.50
Verre (Trié)	163.76	187.84	188.98
Ferraille	56.21	50.94	48.22
Huiles	2070 litres	2460 litres	2410 litres
Bois	163.20	146.84	141.31
Aluminium et Fer blanc	12.84	15.67	13.34
Textiles	34.05	31.94	15.42
PET	12.63	12.61	13.64
Déchets inertes	112.68	111.78	100.78

Chapitre VI : Petite enfance - Œuvres sociales - Cultes

VI - 1 - Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

Généralités

Le réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens. L'AJENOL propose un total de 20 structures d'accueil collectif, ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2025, 12 places d'accueil supplémentaires sont offertes à l'APEMS de Sullens. Ce dernier a déménagé dans des locaux rénovés et mieux adaptés à l'accueil des écoliers.

Le réseau offre ainsi 811 places en accueil collectif, 191 en préscolaire et 620 en parascolaire. A cela s'ajoutent les places offertes par les 54 accueillantes en milieu familial, soit 229 places, pour un total de 1040 places pour le réseau.

En 2025, 1'563 enfants profitent de ces prestations, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2024. Le nombre d'enfant moyen par place est de 1.5, ce qui est relativement stable et représente des contrats de garde d'environ 65% sur l'entier des types d'accueil.

Le réseau emploie 3 personnes :

Directrice opérationnelle à 70% : Madame Evelyne Bessaud

Délégué à l'inclusion à 70% : Monsieur Médéric Pélissier

Assistante administrative à 50% : Madame Diana Bandeira

Qualité de l'accueil et inclusion

En 2025, le réseau a poursuivi et consolidé son engagement en faveur d'une qualité d'accueil inclusive, en renforçant les espaces de réflexion professionnelle, la coordination interne et les collaborations externes.

Huit groupes d'analyse des pratiques professionnelles ont été organisés à destination des accueillantes en milieu familial. Chaque groupe, composé de six à huit participantes, a offert un espace structuré d'échanges et de réflexions autour des situations rencontrées dans le quotidien professionnel. Animés par M. Médéric Pélissier, délégué à l'inclusion, ces temps ont été particulièrement appréciés et ont été pensés comme complémentaires aux formations dispensées par la CIAFJ.

Par ailleurs, six colloques des directions des structures du réseau AJENOL ont été organisés et animés par Mme Evelyne Bessaud et M. Médéric Pélissier. Ces rencontres ont contribué à fluidifier la circulation de l'information, à harmoniser les pratiques et à renforcer une vision commune de l'accompagnement des enfants au sein du réseau.

Au cours de l'année, le délégué à l'inclusion a suivi plus de 230 situations d'enfants et de familles, que ce soit par la prise de connaissance d'un dossier par anticipation jusqu'à un accompagnement spécifique et l'organisation d'une prise en charge

pluridisciplinaire. Les interventions se sont déclinées sous forme de soutien aux directions et à la coordinatrice AFJ, de coordinations de réseau autour d'enfants, d'interventions sur le terrain et d'entretiens avec les parents. Ce travail a permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins médicaux, familiaux et psychosociaux rencontrés.

Enfin, l'AJENOL a renforcé ses liens avec plusieurs partenaires cantonaux, facilitant l'accompagnement global des situations. Les directions et le délégué à l'inclusion ont également participé à un sondage cantonal sur l'inclusion, permettant de transmettre à la FAJE les constats et réalités du terrain.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu deux Assemblées générales, le 20 mai et le 19 novembre 2025.

La première AG, de caractère très formel, s'est déroulée à Jouxens-Mézery, présidée par Madame Bridel. Les délégués communaux ont adopté les comptes 2024 révisés, le budget 2026 ainsi que le rapport de gestion 2024. Des statuts mis à jour ont été validés, avec notamment une clarification sur les droits de signature.

Le budget 2026 comprend des coûts de formation continue pour le personnel de l'AJENOL qui souhaite développer et approfondir leurs compétences dans l'accompagnement pédagogique et la direction d'institution socio-éducative.

Un temps particulier a été pris pour présenter les différentes étapes de transition entre les deux systèmes de gestion ainsi que la répartition de ces coûts sur les trois dernières années. Des coûts de maintenance informatique se sont chevauchés jusqu'au basculement complet sur la nouvelle plateforme et certains développements propres aux besoins du réseau AJENOL ont été effectués.

La seconde AG était de caractère plus informatif. La directrice opérationnelle a présenté les données chiffrées 2024 de l'accueil de jour sur le canton de Vaud, extraites du dernier rapport de StatVD (statistiques Vaud)

Puis, le nouveau logiciel de gestion SAI Net a fait l'objet d'une présentation par différentes utilisatrices. Madame Bandeira a expliqué le fonctionnement du portail parents et de la liste d'attente. Ensuite, Madame Gagnaux, directrice de la Galipette et des Funambules à Cheseaux-sur-Lausanne, a exposé l'utilisation pour la partie pédagogique, soit la recherche des enfants en liste d'attente selon les besoins des parents et les critères de priorité, en vue de leur offrir un placement. Puis, Madame Pilet, administratrice des structures de l'ASAC a complété le processus avec la planification des prestations qui mène à la facturation. Chaque utilisatrice a mis en avant son expérience, les avantages et les possibilités à disposition dans ce logiciel, notamment l'harmonisation des pratiques ainsi que le partage des informations.

SAI Net est également devenu le logiciel de référence pour l'accueil en milieu familial qui permet aux accueillantes de saisir la présence des enfants accueillis, et de recenser leurs heures de travail pour le paiement de leur salaire mensuel.

Changements au sein du comité AJENOL

Après de nombreuses années d'engagement pour le développement des structures d'accueil de l'enfance dans sa commune, Monsieur Serge Roy, Syndic de Jouxens est décédé le 27 décembre 2025. Tout le comité de l'AJENOL garde en mémoire son investissement et partage la tristesse de sa famille.

Madame Marie Christine Pitton, Municipale à Sullens, a démissionné de ses fonctions au 31 mars 2025. Le comité l'a chaleureusement remerciée pour sa précieuse collaboration qui a été force d'impulsion pour l'ouverture des structures pour Sullens et Bousens.

Depuis le 1er avril 2025, Madame Sandra Noll s'est engagée à représenter la commune de Sullens et le secteur de l'enfance au sein du comité de l'AJENOL. Sa connaissance de l'accueil familial est une force.

Activités du comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 7 fois en 2025 en présence des représentantes des directions et des coordinatrices des AMF. Ces rencontres permettent d'échanger sur les questionnements actuels des structures et de prendre des décisions d'actions. La révision du règlement pour la rentrée d'août 2025 a été étudiée et validée en séance de comité, ainsi que l'augmentation du prix des repas de 0.50 ct, qui n'est qu'une répercussion de la hausse du tarif du traiteur.

La ville de Prilly a annoncé son choix de quitter le réseau AJENOL au 31 décembre 2026. Cette décision a été motivée par la dissolution de la fondation des Acacias dont les structures préscolaires ont rejoint le Service de l'Enfance de Prilly, les développements prévus par la commune de Prilly ainsi que par les différences de réalités entre les communes membres du réseau.

Les réflexions sur la restructuration du réseau restreint selon les différentes possibilités d'organisation sont en cours. La communication autour de cette évolution se fait au fur et à mesure des décisions prises par les membres engagés dans ce nouveau format de réseau.

Demandes d'accueil non satisfaites

La liste d'attente est mise à jour de manière continue et laisse apparaître une demande non satisfaite toujours plus importante. En décembre 2025, 245 enfants étaient en liste d'attente contre 178 à la même période en 2024, soit une augmentation de 67 enfants. Comme mentionné, certains enfants encore inscrits sur la liste d'attente peuvent déjà être accueillis dans une structure si l'entier de la demande de garde n'a pas pu être offerte.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 - Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens-Romanel a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces cinq communes conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial.

Le Comité de Direction est composé de Mmes Jennifer Dagon (Romanel), Présidente, Jacqueline Dieperink (Cheseaux), trésorière et Sandrine Gaudard (Boussens), secrétaire.

VI - 1.2.2 - Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) et placements en 2025

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2025	0	0	14	7	4	25
Nouvelles AMF en 2025	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2025	0	0	2	1	1	4
AMF au 31 décembre 2025	0	0	12	6	3	21
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2025	8	28	90	32	37	195
Nouveaux placements en 2025	1	1	29	15	5	51
Enfants sortis en 2025	2	7	32	8	9	58
Enfants accueillis au 31 décembre 2025	7	22	87	39	33	188

Fin 2025 pour les 5 communes, **128** enfants sont en attente d'un placement. Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

4 accueillantes ont fêté leurs 10 ans de service et une a fêté 20 ans de service.

VI - 1.2.3. Tâches de la coordinatrice

La coordinatrice s'occupe des placements des enfants et de la surveillance des accueillantes dans le respect du cadre de référence. Elle est en contact permanent avec les parents placeurs et les accueillantes.

Dans le cadre de ses fonctions, elle doit aussi :

- Assister aux rencontres des coordinatrices de la région organisées par le SCAJE (3 par année)
- Participer aux colloques en présentiel avec la coordinatrice de Prilly et établir les rapports des séances
- Rencontrer les futures candidates
- Rester en contact avec la secrétaire du réseau qui est responsable entre autre de la liste d'attente.
- Rester en contact avec l'administratrice de l'enfance concernant la facturation des prestations.
- Collaborer avec les directrices des garderies, de l'UAPE, de l'APEMS, ainsi que les directions des écoles.
- Faire toutes les tâches administratives et le secrétariat.
- Rencontrer au minimum 1 fois par année les accueillantes pour une évaluation et contrôler les conventions.
- Chaque année faire les statistiques pour le SCRIS Vaud et le rapport de gestion de l'association.
- Participer aux rencontres du comité du réseau AJENOL
- Préparer l'assemblée générale de l'association et aller à l'AG.
- Suivre une formation continue à la HETSL à Lausanne.
- Organiser avec le délégué à l'inclusion du réseau des soirées de formation (analyse de pratique) pour les accueillantes.
- Préparer et aller à une formation à l'ECA avec les accueillantes un samedi matin.
- Apporter du soutien aux accueillantes pour l'utilisation du logiciel d'enregistrement des heures.

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

L'association ASAC*, gère six structures d'accueil :

- L'UAPE* « Les Funambules », à Cheseaux, offre 85 places d'accueil pour les enfants de 1 à 5 P. 146 enfants fréquentent la structure.
- La garderie « La Galipette », à Cheseaux, propose 59 places pour les enfants dès quatorze semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. 112 enfants fréquentent la garderie.
- L'APEMS « l'Espace » à Cheseaux offre 36 places, pour les enfants de 5P à 8P dans le collège « Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux ». Il accueille 52 enfants.

122 enfants sont accueillis dans les 3 APEMS de Bousens, Bournens et Sullens :

- L'APEMS Cap'Sul à Sullens, qui offre 48 places pour les enfants de 1 à 6P.
- L'APEMS Météore à Bournens, qui offre 15 places à midi
- L'APEMS le Satellite à Bousens, qui offre 36 places

Les six structures emploient 89 personnes, dont 12 apprenti-e-s et stagiaires. Elles font partie du réseau AJENOL et sont subventionnées par la FAJE.

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale s'est tenue le 16 juin 2025.

Composition du comité ASAC : Le comité, élu par l'assemblée générale du 16 juin 2025, se compose des membres suivants :

M.	Kim Rochat	Président	
Mme	Jacqueline Dieperink	Vice-présidente	(commune de Cheseaux)
Mme	Sandra Noll	Membre	(commune de Sullens)
Mme	Sandrine Gaudard	Membre	(commune de Bousens)
M.	Jean-Marc Weber	Membre	(commune de Bournens)
Mme	Fabienne Pilet	Administratrice	

Les directions des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme Laura Rittmeyer, directrice de Cap'Sul, Satellite et Météore

Mme Véronique Gagnaux, directrice des Funambules et de la Galipette

M. Antonio Cassella, directeur de l'Espace

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrilliet.

Activités :

Le comité a tenu 9 séances plénières durant l'année 2025. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices et à l'administratrice, l'approbation des comptes 2024 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2026, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 18 mai 2025.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices ont été tenues.

Depuis le 1^{er} avril 2025, Mme Sandra Noll remplace Mme Marie Christine Pitton pour la commune du Sullens.

Pendant l'année 2025, le comité, et surtout son président, s'est occupé de la mise à niveau de l'informatique pour les structures (WIFI, révision des licences, adresses mails cohérentes).

Il a également travaillé à la révision du règlement du personnel, certains articles devant être adaptés à la législation actuelle.

Des séances d'informations sur la couverture LPP ont été organisées pour le personnel.

Le comité se tient régulièrement au courant des travaux de la FAJE (coupes budgétaires, loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial). Il est également attentif à l'évolution du réseau AJENOL.

VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)

La commission consultative pour la législature 2021-2026 est composée des membres suivants : Mmes Catarina Bento, Véronique Gagnaux, Gabrielle Lerjen, Radica Schmidt, MM. Loïc Bornoz et Serge Vulliamy.

En 2025, la commission s'est réunie pour étudier deux projets : la future place de jeux de la Saugettaz et une place de street-workout prévue à la Plantaz.

VI - 3 - Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP)

L'EIAP est l'organe officiel en charge de la définition du cadre et de la surveillance de l'accueil parascolaire dans le Canton. Comme l'autorise la loi, il a délégué la surveillance des institutions parascolaires au Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

L'EIAP est composé d'un délégué par district (soit 10 membres). Mme Jacqueline Dieperink représente le district de Lausanne. Il s'est réuni 6 fois en 2025 (dont une journée de réflexion).

L'année 2025 a été principalement consacrée à élaborer la révision du cadre de référence de l'accueil parascolaire qui a été mise en consultation début 2026.

VI - 4 - ARASPE

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président était M. Alberto Mocchi de Daillens jusqu'au 31 août 2025, Mme Jacqueline Dieperink en a repris la présidence.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, était placé sous la présidence de Mme Corinne Sauty d'Echallens. La directrice du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, afin de valider les comptes et le budget de l'association. En octobre 2025, une séance extraordinaire a été organisée afin d'informer les communes membres du projet de réorganisation des associations d'action sociale en Etablissements d'action sociale (ERAS) d'ici fin 2026. Cette réorganisation est en cours et les conseils sont informés des travaux au fur et à mesure de leur avancée.

Pendant cette période de transition, les agences d'assurances sociales et le centre social régional continuent de travailler normalement.

VI - 5 - APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeauté par l'Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton les soins infirmiers pédiatriques à domicile.». En 2025, l'APROMAD constate à nouveau une augmentation de sa clientèle. Plus de 6'500 clients de tout âge (dont 8% d'enfants de 0-19 ans) ont ainsi placé leur confiance dans les CMS de la Couronne lausannoise cette année.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 826 collaborateurs (516 EPT). Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le Canton, les caisses-maladie et les clients.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée, le 1^{er} avril, d'un nouveau directeur, M. Samuel Cotté.

Tout en poursuivant leurs missions quotidiennes auprès des clientes et clients, les équipes et les cadres se sont mobilisés pour préparer l'introduction du nouvel outil de planification prévue en septembre 2026.

Analyses, formations et adaptations de processus ont rythmé ces derniers mois. Cette démarche exigeante constitue une opportunité de renforcer encore la coordination de nos prestations et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé au domicile.

VI - 5.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

CMS	2025	2024
Cully	56'942	59'038
Echallens	55'213	50'750
Epalinges	45'450	46'117
Le Mont	57'710	54'030
Oron	61'201	58'632
Prilly-nord	35'849	38'187
Prilly-sud	60'625	43'288
Pully	13'029	60'506
Total	386'019	410'548

VI - 6 - CULTES

VI - 6.1 - Paroisse réformée

Pasteurs

L'année que nous passons en revue aujourd'hui a connu moins de changements que la précédente. Nous avons en la chance d'accueillir en début d'année notre nouveau pasteur, Florian Bille, qui a très vite pris ses marques parmi nous, ceci grâce à son ouverture et sa disponibilité, mais aussi grâce aux paroissiens qui l'ont accueilli « à bras ouverts ».

Eglise 29

Ce grand projet pour le futur de l'Eglise avance bien, avec la validation des premières décisions dans les paroisses de la région. Le rapprochement avec celles du Haut-Talent et de Prilly-Jouxens peut donc continuer sur une très bonne voie.

Convention de partage de l'église avec la Communauté catholique

C'est depuis fin 2024 que cette convention a été signée. En 2025, la commune a pris à sa charge l'installation de magnifiques armoires ainsi que la pose d'un nouveau panneau Cultes et Messes. Une célébration commune avec la participation des autorités communales et religieuses a pu mettre un point d'orgue à tout ce projet le 7 décembre.

Activités

De nombreuses activités ont eu lieu en 2025. Citons notamment un rallye qui a rencontré un grand succès dans le jardin de l'Ancienne Cure, un Escape Game préparé par le pasteur Florian Bille, de « tous petits cultes » destinés aux familles avec de tous jeunes enfants, des soupes de Carême œcuméniques ou encore la participation au 1^{er} août de Cheseaux.



VI - 6.2 - Communauté catholique

La Communauté fait partie de la Paroisse du Bon Pasteur à Prilly, qui elle-même fait partie de l'Unité pastorale Prilly-Prélaz. La Communauté comprend les communes de Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens, BousSENS et les Vernand.

Pastorale

La coordination pastorale pour la Communauté est assurée par l'abbé Boniface Bucyana, curé modérateur de l'Unité pastorale Prilly-Prélaz.

La convention avec la Paroisse protestante pour l'utilisation partagée de l'église de Cheseaux ayant été approuvée en novembre 2024, les messes sont désormais célébrées à l'église de Cheseaux le samedi à 18 heures.

Corinne Menthonnex, agente pastorale en charge de la coordination du catéchisme, est partie à la retraite en décembre 2025. Nous la remercions de son engagement pour la Communauté, notamment pour l'organisation d'activités à Cheseaux dédiées à nos jeunes.

La fête de l'Unité pastorale a eu lieu pour la première fois à Cheseaux le dimanche 28 septembre 2025. Cette manifestation a permis de resserrer les liens entre les paroissiens de St Joseph, du Bon Pasteur et de la Communauté. Un repas convivial a suivi la messe célébrée à l'église de Cheseaux.

Activités de la Communauté

Les cafés contacts ont lieu chaque premier mardi du mois dès 9h30 à l'Ancienne cure de Cheseaux. Ils sont organisés par Verena Cantin et Graziella Frank. Ce sont des moments conviviaux qui permettent de renforcer les liens entre les membres de notre Communauté ainsi qu'avec la population de nos communes. Le nombre de participants est constant, avec une tendance à la hausse certaines matinées.

Les jeunes dans la Communauté

Des messes expliquées aux enfants, ainsi que des messes animées par les enfants, sont célébrées à l'église de Cheseaux.

Convention avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel

Le dimanche 7 décembre 2025, une célébration œcuménique a eu lieu à l'église de Cheseaux pour fêter officiellement la convention pour l'utilisation partagée de l'église, validée par les communautés protestante et catholique en novembre 2024. Une journée de liesse, où le travail des uns et des autres pour aboutir à ce beau résultat voyait son accomplissement.

De nombreuses activités œcuméniques ont été menées tout au long de l'année, notamment les célébrations de la semaine pour l'unité des chrétiens, les soupes de Carême, le rallye de Pâques pour les enfants et les familles à l'Ancienne cure, la soirée roulotte à Romanel l'été, la décoration de l'église à Noël, ainsi qu'un moment de recueillement pour les victimes de l'accident tragique de Crans-Montana.

Chapitre VII : Instruction publique

VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Marie Christine **Pitton** Jusqu'au 31.03.2025
Monsieur Jean-Marc **Weber** dès le 01.04.2025
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres :

Bournens : Monsieur Michel **Fiaux**, syndic
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandrine **Gaudard**, municipale des écoles
Cheseaux : Monsieur Etienne **Fleury**, syndic
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles
Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic jusqu'au 31.12.2024
Monsieur Didier Simon, syndic dès le 01.01.2025
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles
Jusqu'au 31.03.2025
Madame Sandra **Noll**, municipale dès le 01.04.2026
Directrice : Madame Radica **Schmidt** (voix consultative)
Secrétaire : Madame Amélie **Catherin**
Commune boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2025. La directrice assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, la directrice de l'établissement, trois enseignant-e-s, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentant-e-s des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement.

VII - 1.3 - Administration

Conseil de direction

Mme Radica Schmidt	directrice
Mme Maryline Freiburghaus	doyenne primaire 1 – 4P jusqu'au 31.07.2025 puis
Mme Elsa Blanc	doyenne primaire 1 – 4P dès le 01.09.2025
Mme Fabienne Jaquet	doyenne primaire 5 – 8P et CRPS
Mme Nicole Pouly	doyenne pédagogique 9S jusqu'au 31.07.2025
Mme Anne-Catherine Ratti	doyenne projets pédagogiques dès le 01.08.2025
M. Etienne Reymond	doyen administratif 1P – 11S jusqu'au 28.02.2025
M. Sébastien Bovy	doyen administratif 1P – 11S dès le 01.03.2025

Secrétariat

Mme Maja Pires	secrétaire
Mme Iolanda Coppola	secrétaire

Bibliothèque

Mme Alyssia Andrighetto	bibliothécaire
--------------------------------	----------------

Economat

M. Elwin Castillo	fournitures scolaires
--------------------------	-----------------------

VII - 2 - Classes primaires (1 - 8P)

34 classes réparties sur 7 sites différents :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	10 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	4 classes
Collège Loÿs de Cheseaux – Cheseaux	7 classes

VII - 3 - Classes secondaires (9 – 11S)

14 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 - Organisation des options

3 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG : médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC), éducation nutritionnelle, travaux manuels.

Les 4 options spécifiques (OS) latin, italien, math./phys et économie/droit sont proposées aux élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

4 élèves de 10VG, 5 élèves de 10VP et 6 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 25 juin 2025 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 100 élèves. 46 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie pré-gymnasiale et 49 élèves le certificat d'études de la voie générale. 4 élèves terminent avec une attestation de fin de scolarité et 1 élève redouble la 11^e année.

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2025

	Total	Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	81	44	8	13	13	1	2
2P	80	41	5	10	20	3	1
3P	85	46	7	10	20	2	0
4P	92	50	7	14	19	2	0
5P	90	47	4	22	13	2	0
6P	77	46	4	12	13	2	0
7P	87	52	5	21	6	2	1
8P	84	44	6	16	15	3	0
VG/VP 9 ^e	89	54	5	13	14	1	2
VG/VP 10 ^e	90	61	4	7	12	3	3
VG/VP 11 ^e	74	38	3	13	14	2	4
CRPS	9	0	0	0	0	0	9
Totaux	936	523	58	151	159	23	22

Effectif total : 936 élèves

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles :	6
Classes d'accueil (Lausanne/Prilly) :	2
Ecoles privées :	21
Sport/arts -études :	3

Enseignement à domicile :	8
Autres établissements :	19

VII - 4.3 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

22 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par le Chef du département. 22 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{re} à 11^e année). L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement

VII - 5 - Activités et événements divers

- Courses d'école
- Camps de ski : 6P à Morgins, 7P à Grimontz et aux Diablerets, 9S à Leysin, 10S à Grimontz
- Camp d'été : 8P à Grimontz et aux Diablerets
- Voyage d'études des classes de 11^e au Tessin et en Italie
- Animation musicale des chœurs
- Entretiens d'embauche fictifs proposés par Pro Juventute aux élèves de 11^e
- Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles
- Test PISA passés par les élèves de 10^e et 11^e
- Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)
- Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e
- Sortie en Lavaux des classes de 7^e
- Divers spectacles pour les élèves
- Cérémonie des promotions

VII - 6 - Mesures de prévention

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).
- Formation des enseignants à la « Méthode de la préoccupation partagée » (MPP)

VII - 7 - Bibliothèque scolaire

La bibliothèque, sous la responsabilité d'Alyssia Andrighetto, se situe collège Loÿs de Cheseaux à Derrière-la-Ville. Elle est ouverte aux enfants d'âge préscolaire et élèves

des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et BousSENS.

Pour les classes de ces derniers, venir à la bibliothèque demande plus d'organisation et arrive donc moins souvent. La bibliothécaire s'est donc déplacée dans toutes les classes de ces villages durant le semestre d'automne, ce qui a été très apprécié des enseignantes. Ces visites deviendront une occurrence régulière, à raison de deux visites par année dans chacune de ces classes.

Elle est ouverte 39 heures par semaine, notamment lors de la pause de midi des élèves.

La bibliothèque propose actuellement 11'329 documents et 25'094 prêts ont été effectués en 2025, soit une augmentation de 3.8% par rapport à 2024.

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

Avril : présentation des options en 9^e et les voies VG/VP sous forme de portes ouvertes pour les élèves et les parents de 8^e.

Octobre : séances pour les parents des élèves de la 7^e à la 11^e année ;

Septembre/
octobre : soirées pour les parents des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année ;

Novembre : rencontre des parents des élèves de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e avec une formatrice Profa ;

Février : séance parents futurs élèves de 1P.

VII - 9 - Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille les élèves de l'établissement, pour le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est également ouvert pour les pique-niques.

Nos effectifs fixes pour le restaurant scolaire à fin 2024 étaient les suivants :

Mme Isabel Desplands	50 %
Mme Karèle Kreutzer	28 %
Mme Françoise Estevès	32 %

A fin 2025, Plus de 200 enfants ont fréquenté au moins une fois dans l'année le restaurant scolaire. Parmi les abonnés, 84 enfants étaient inscrits pour au moins un repas chaud par semaine et 46 pour un pique-nique par semaine.

Le mardi et le jeudi sont les jours le plus fréquentés, avec parfois plus de 50 enfants inscrits au repas et 40 pour le pique-nique.

A ceux-ci s'ajoutent les 30 enfants de l'APEMS, qui prennent leurs repas dans le restaurant scolaire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2025, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEaux

- Vu le préavis municipal N° 61/2026 du 4 mai 2026
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2025


DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 mai 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :



E. FLEURY

R. THELIN

Glossaire des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACM	Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Association des Etablissements Cantonaux
AFJ	Accueil Familial de Jour
AI	Assurance Invalidité
AJENOL	Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois
AMF	Accueillante en Milieu Familial
AO	Amende d'Ordre
APECH	Association des Parents d'Elèves de Cheseaux - la Chamberonne
APEMS	Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire
APG	Allocations pour Perte de Gain
APROMAD	Association pour la Promotion de la Santé et le Maintien à Domicile
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois
ARASPE	Association de la Région d'Action Sociale Prilly-Echallens
ASAC	Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne
AS2E	Avenir Social et Ecologique
ASE	Assistant Socio-Educatif
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVACAH	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée Aux personnes Handicapées
AVASAD	Association Vaudoise pour l'Aide et les Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
AVSSP	Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique
BBS	Bournens-Boussens-Sullens
BC	Bureau de Coordination
BPA	Bureau de Prévention des Accidents
CAD	Chauffage A Distance
CAMAC	Centrale des Autorisation en Matière d'autorisations de Construire
CAP	Centre d'Animation socio-culturelle Palinzard
CCEJ	Commission Consultative Enfance – Jeunesse
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme
CMS	Centre Médico-Social
COSEDEC	Coopérative Romande de Sensibilisation à la Gestion des Déchets
CRPS	Classe Régionale de Pédagogie Spécialisée
CSR	Centre Social Régional
CVE	Centre de Vie Infantile
DAL	Data Access Layer
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DLV	Derrière-La-Ville (collège)
DP	Domaine Public
DSM	Déchets Spécieux des Ménages
EC	Eaux Claires
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
EDE	Educateur De l'Enfance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Association pour l'Entraide Familial et l'Accueil de Jour

EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EMS	Etablissement Médico-Social
EU	Eaux Usées
FAO	Feuille des Avis Officiels
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique
GSL	Groupement des Sociétés Locales
JPLDC	Jean-Philippe Loÿs De Cheseaux
JRO	Journée de Rencontre et d'Offrande
JSP	Jeune Sapeur-Pompier
LADE	Loi sur l'Appui au Développement Economique
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LEB	Lausanne-Echallens-Bercher (train)
LPP	Loi sur la Prévoyance Professionnelle
LRou	Loi sur les Routes
MCO	Ministre de COordination
MCH2	Modèle Comptable Harmonisé 2
MDB	Marais-Du-Billet (collège)
MITIC	Médias, Images, Technologie de l'Information et de la Communication
MPP	Méthode de la Préoccupation Partagée
OCOM	Option de Compétences Orientées Métiers
OFROU	Office Fédéral des Routes
OIBT	Ordonnance sur les Installations à Basse Tension
OLED	Ordonnance sur la Limitation et l'Elimination des Déchets
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
OS	Option Spécifique
PAC	Pompe A Chaleur
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PCi VD	Protection Civile Vaudoise
PECC	Plan Energie et Climat Communal
PEP	Partenaire Enfance et Pédagogie
PERL	Promotion Economique de Lausanne Région
PGD	Plan cantonal de Gestion des Déchets
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PPLS	Psychologue, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
PRU	Point de Rassemblement d'Urgence
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RG	Règlement
RI	Revenu d'Insertion
SCAJE	Service Cantonal d'Accueil de Jour des Enfants
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDNL	Schéma Directeur du Nord Lausannois
SIT	Système d'Information du Territoire
STEP	Station de Transfert d'Energie par Pompes
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
UHC	UniHockey Club

VBC	VolleyBall Club
VG	Voie Générale
VIDIS	Vision Intégrée de Défense Incendie et Secours
VP	Voie Pré gymnasiale
VTT	Vélo Tout Terrain